Nations Unies A/56/PV.30

Assemblée générale

Cinquante-sixième session

Documents officiels

30e séance plénière
Lundi 22 octobre 2001, à 15 heures
New York

Président : M. Han Seung-soo . . . . . (République de Corée)

En l'absence du Président, M. Sharma, Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 14 de l'ordre du jour

Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Agence (A/56/313)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : J'invite le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, M. Mohamed ElBaradei, à présenter le rapport de l'Agence pour l'année 2000.

M. ElBaradei (*parle en anglais*) : L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) continue de jouer un rôle important en tant que catalyseur du développement et fondement de la non-prolifération et de la sécurité nucléaires.

Je parlerai brièvement aujourd'hui des activités de l'AIEA dans le cadre de nos trois fonctions essentielles qui sont : assurer le développement et le transfert de technologies nucléaires pacifiques, créer et maintenir un régime de sûreté nucléaire mondiale, enfin prévenir la prolifération des armes nucléaires et assurer la sécurité du matériel et des installations nucléaires.

Je commencerai par un sujet auquel l'Agence prête une grande attention durant ces dernières semaines – à savoir, le renforcement de nos efforts de protection face au terrorisme nucléaire.

L'Agence joue un rôle majeur s'agissant d'encourager les États à faire en sorte que la sécurité fasse partie intégrante de la gestion de leurs programmes nucléaires d'ensemble; mais les attentats aux États-Unis ont éveillé notre attention à tous sur le fait que l'on peut et doit faire davantage. Au cours de la semaine qui a suivi la tragédie, la Conférence générale de l'AIEA a adopté une résolution me demandant de procéder à une évaluation approfondie des activités et programmes de l'Agence qui permettent de prévenir des actes terroristes faisant appel à des matières nucléaires et radioactives.

L'Agence mène diverses activités concernant la lutte contre le terrorisme nucléaire, y compris des programmes visant à assurer la sécurité physique, à aider à prévenir le trafic illicite de matières nucléaires et d'autres sources de radioactivité et à y faire face, à promouvoir la sécurité des installations nucléaires, à protéger les matières nucléaires contre des usages non pacifiques et à répondre aux urgences. Dans tous ces domaines d'activité, l'Agence élabore des normes juridiques et des directives, encourage la coopération internationale, fournit conseils d'experts, formation et équipement et assure divers niveaux de supervision. Au cours des dernières années, nous avons mis l'accent sur le renforcement de la coopération en matière de

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

01-59286 (F)

sécurité nucléaire entre les organisations concernées, notamment les organismes de douanes, Interpol et d'autres institutions chargées de faire respecter la loi, les gouvernements et l'Agence. Nous fournissons également un éventail croissant de services consultatifs aux États en vue de les aider à accroître la sûreté nucléaire, à protéger le matériel et les installations nucléaires contre les actes de vol et de sabotage et à gérer et évacuer les sources de radioactivité en toute sécurité. Nous avons aussi renforcé notre système de vérification en vue de l'appliquer tant aux activités déclarées qu'à d'autres qui ne le seraient pas.

Nous sommes en train d'examiner à fond chacun des programmes que je viens de mentionner afin de déterminer les mesures supplémentaires qui doivent être prises à la lumière des événements récents. Nous envisageons en particulier d'élargir l'étendue et la portée de beaucoup de nos services de sécurité et de sûreté. De même, nous allons réexaminer les conventions et directives existantes, y compris la Convention sur la protection physique des matières nucléaires, afin de nous assurer qu'elles sont bien globales et efficaces et nous ne ménagerons aucun effort afin de nous assurer que ces conventions sont appliquées partout dans le monde.

Pour permettre à l'Agence d'aider les États qui ne disposent pas des ressources nécessaires pour améliorer leurs systèmes de sécurité, nous étudions également la possibilité de créer un fond pour la protection contre le terrorisme nucléaire. J'espère, compte tenu des menaces actuelles, que tous les intéressés accorderont la priorité voulue à l'élaboration d'un système mondial efficace de protection contre le vol nucléaire, le sabotage et le terrorisme. Il s'agit là de menaces non conventionnelles auxquelles il faut répondre de manière non conventionnelle.

Je parlerai maintenant des autres activités de l'Agence.

L'accroissement rapide de la demande énergétique dans le monde – et le fait qu'on se rende de plus en plus compte de la nécessité de parvenir à un développement durable – a fait porter l'attention sur les conséquences environnementales de la combustion de combustibles fossiles. L'énergie nucléaire, qui fournit actuellement un sixième environ de l'électricité mondiale, est la principale autre option qui pourra dans un avenir prévisible fournir de l'électricité en abondance pratiquement sans entraîner d'émissions de gaz à effet de serre.

Au cours des 12 derniers mois, nous avons assisté à des faits nouveaux positifs pour l'énergie nucléaire. Au niveau des résultats, les méthodes employées pour assurer la sécurité ont continué d'être rigoureuses; nous avons réduit les frais de production et, pour la première fois, des permis d'exploitation de centrales électriques ont été délivrés pour 60 ans. Six nouvelles centrales ont été reliées aux réseaux d'électricité nationaux en l'an 2000, et 33 autres centrales étaient en construction à la fin de l'année. Toutefois, en ce qui concerne l'avenir de l'énergie nucléaire, les avis sont toujours partagés en raison de préoccupations liées à la sécurité et à la non-prolifération. La nouvelle politique énergétique du Gouvernement des États-Unis, par exemple, a ouvertement donné son appui à l'extension de la source d'énergie nucléaire, tandis que le Gouvernement allemand a conclu avec l'industrie un accord visant à cesser progressivement d'utiliser l'énergie nucléaire. Cette diversité des points de vue s'est également traduite dans les conclusions auxquelles sont parvenues les grandes conférences consacrées au changement climatique et au développement durable quant au rôle de l'énergie nucléaire.

Il est peut-être trop tôt pour prévoir quel sera l'avenir de l'énergie nucléaire. Il est clair qu'un nouveau débat de fond est en cours quant au rôle de l'énergie nucléaire et que l'on reconnaît de bien des côtés qu'on ne peut pas tout simplement ignorer les avantages qu'elle présente en tant que source d'énergie propre. Toutefois, trois questions fondamentales détermineront l'avenir de l'énergie nucléaire : cette technologie continuera-t-elle de s'avérer sans danger? pourra-t-on la protéger efficacement contre une utilisation à des fins non pacifiques? et cette technologie pourra-t-elle être compétitive sur le plan économique?

Ces questions sont au nombre des sujets qu'étudie actuellement l'Agence dans le cadre du nouveau Projet international sur les réacteurs nucléaires et les cycles du combustible innovants (INPRO), qu'elle vient de lancer. Ce projet a été conçu pour promouvoir l'utilisation sûre et économique de l'énergie nucléaire assortie de mesures antiprolifération afin d'aider à satisfaire les besoins énergétiques mondiaux du XXIe siècle. Pour que l'option nucléaire reste viable, il importe que la technologie de l'énergie nucléaire,

comme les autres technologies, soit audacieuse et novatrice.

Les technologies nucléaires apportent des solutions préférables – qui sont parfois les seules solutions – à de nombreux problèmes économiques et sociaux. Une grande partie de nos activités dans le domaine de la technologie nucléaire porte donc sur des applications qui sortent du cadre de la production d'électricité. À travers tant ses projets de recherche coordonnée que son programme de coopération technique, l'Agence s'emploie à renforcer les capacités scientifiques et technologiques de ses États Membres et sert de véhicule au transfert des technologies nucléaires afin de lutter contre les maladies et la malnutrition infantile, gérer les ressources en eau, améliorer la production alimentaire et protéger l'environnement.

Dans le domaine de la santé, par exemple, la radiothérapie est reconnue depuis longtemps comme un outil précieux pour le traitement et l'atténuation du cancer. L'Agence prête de plus en plus d'attention à cette question dans les pays en développement du fait que les espérances de vie augmentent et que les taux de cancer s'élèvent. L'Agence cherche à renforcer les capacités locales en formant des médecins, en améliorant la qualité des équipements de thérapie, et en améliorant la qualité et l'efficacité du traitement.

Dans le domaine de la gestion de l'eau, les techniques nucléaires sont de plus en plus reconnues. L'hydrologie isotopique est utilisée pour relever le tracé de nappes d'eaux souterraines en vue d'une gestion durable des ressources en eau, et l'Agence a lancé 75 projets dans une quarantaine d'États Membres. En Éthiopie, par exemple, le recours à l'hydrologie isotopique dans le cadre d'un projet de l'Agence a permis d'exploiter une nouvelle nappe d'eaux souterraines pour fournir plus de 40 % de l'approvisionnement en eau d'Addis-Abeba. Nous nous sommes également associés à l'Organisation des États américains, à la Banque mondiale et au Fonds pour l'environnement mondial afin de protéger et de gérer l'aquifère du Guarani – la plus importante nappe souterraine aquifère d'Amérique du Sud, qui contient suffisamment d'eau douce pour subvenir aux besoins de plus de 300 millions de personnes si on la gère de manière durable.

Le rendement agricole et la production de bétail continuent d'être améliorés grâce à l'application croissante de la technique de l'insecte stérile (TIS) qui a fait ses preuves et qui remplace les insecticides sans nuire à l'environnement. Lors de leur sommet à Lusaka, en juillet 2001 les chefs d'État et de gouvernement de l'Afrique ont adopté un plan pour la campagne panafricaine d'éradication de la tsé-tsé et de la trypanosomiase grâce à l'emploi de la TIS, qui sera appuyée notamment par l'AIEA, l'OMS et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Ce plan devrait apporter de considérables bienfaits sur les plans sanitaire et économique dans tout le continent africain. On se sert également des mutations provoquées par la radiation pour obtenir des produits agricoles de plus haut rendement et de meilleure qualité et on irradie les produits agricoles pour préserver leur fraîcheur et éliminer les organismes qui causent des maladies.

Dans le domaine de la protection de l'environnement, notre laboratoire de l'environnement marin, à Monaco, a accordé la priorité à l'utilisation des techniques nucléaires pour la gestion durable des zones côtières – les parties de l'océan dont l'homme se sert le plus et dont il a le plus besoin. Des progrès ont également été faits dans la mise au point de techniques nucléaires pour détecter les mines terrestres abandonnées – techniques qui devraient être bien moins coûteuses que les techniques traditionnelles et nécessiter une main-d'oeuvre bien moins importante.

Dans chacun de ces domaines d'application nucléaire, l'Agence cherche à promouvoir la mise au point et le transfert de techniques qui répondent aux priorités de ses États Membres en privilégiant les besoins particuliers des pays en développement. Comme nous le signalerons au prochain Sommet mondial sur le développement durable, sur les 500 millions de dollars et plus que l'Agence a fournis sous forme de coopération technique depuis 1992, plus de 200 millions de dollars ont été affectés à plus de 800 projets qui ont tout spécialement soutenu des priorités établies par Action 21, telles que la terre et l'agriculture, la santé humaine et l'eau douce.

La sécurité des activités nucléaires partout dans le monde est essentielle pour que les technologies nucléaires puissent conserver leur crédibilité. Si la sécurité relève avant tout de la responsabilité nationale, c'est également une préoccupation internationale légitime. La sécurité nucléaire, tout comme les pratiques environnementales, a des répercussions au-delà des frontières nationales. Depuis l'accident de Tchernobyl, la sécurité s'est considérablement

améliorée, mais il reste encore beaucoup à faire aux niveaux national et international pour venir à bout des différences qui continuent d'exister dans les méthodes employées par les différents pays pour assurer la sécurité.

L'élaboration et l'adoption de normes internationales ayant force juridiquement contraignante sous les auspices de l'Agence a grandement contribué à renforcer la sécurité nucléaire dans le monde entier. À ce jour, des conventions ont été élaborées qui portent sur la sûreté des réacteurs, les déchets radioactifs et la gestion du combustible utilisé, la notification rapide et l'assistance en cas d'accident nucléaire ou d'urgence radiologique et la protection physique des matières nucléaires. Toutefois, un grand nombre d'États ne sont pas encore parties à ces conventions; certains domaines essentiels de l'activité nucléaire ne sont toujours pas soumis à des conventions; et certaines des conventions qui existent ne sont pas exhaustives dans leur domaine d'application. J'invite instamment tous les États qui ne l'ont pas encore fait à devenir parties à toutes les conventions relatives à la sécurité. En outre, je pense que nous devrions continuer à examiner les avantages d'établir des normes ayant force obligatoire dans des domaines que les conventions ne visent actuellement pas.

Une deuxième contribution essentielle de l'Agence à la sécurité nucléaire réside dans l'élaboration et le maintien d'un ensemble complet de normes de sécurité. De plus en plus d'États se servent des normes de l'AIEA directement ou en tant que base de référence pour leurs règlements nationaux en matière de sûreté nucléaire. Ces dernières années, le Secrétariat de l'Agence a travaillé sans relâche pour mettre à jour et compléter un recueil global de normes de sécurité qui porte sur toutes les activités nucléaires, y compris les déchets et la sécurité des transports.

Les normes de sûreté ne sont cependant efficaces que si elles sont appliquées dans la pratique. L'Agence aide les États à appliquer ses normes en assurant une éducation et une formation, en encourageant l'échange d'informations sur les meilleures pratiques de sûreté et en fournissant un large éventail de services en matière de sûreté. Les services de sûreté de l'Agence, comme par exemple nos évaluations de la sûreté et nos examens de la conception et de la réglementation des réacteurs opérationnels, continuent d'être très demandés. Les avantages de ces services internationaux d'examen et autres services assurés par des collègues sont démontrés par le fait que les missions de surveillance constatent que de plus en plus de problèmes de sûreté sont réglés. Nous avons commencé à mettre en place l'année dernière une approche plus exhaustive, une « évaluation intégrée de la sûreté » qui nous fournira un diagnostic sur le bilan national de sûreté nucléaire d'un pays donné, adapté au degré de complexité de son programme nucléaire, et nous verrons sur quels domaines l'amélioration de la sûreté doit porter.

Une question principale dans le débat actuel sur le rôle de l'énergie nucléaire est la gestion et l'évacuation en toute sécurité des combustibles irradiés et des déchets radioactifs. On répond déjà de manière sûre et efficace aux préoccupations entourant les déchets à court terme – notamment l'évacuation des déchets dont la radioactivité est faible et de courte durée, et le stockage des déchets de toutes catégories. Cependant, l'opinion publique continue d'être sceptique quant à la gestion et à l'évacuation des déchets de haute activité, bien que les experts aient la certitude que l'évacuation géologique est sûre, techniquement réalisable et respectueuse de l'environnement.

Certains progrès méritent d'être relevés. Le Parlement finlandais a ratifié en mai la décision du Gouvernement de construire un site profond d'évacuation du combustible irradié à Okiluoto. Aux États-Unis d'Amérique, une recommandation pourrait être faite au cours des prochains mois au Président concernant un dépôt de stockage géologique (site : Yucca Mountain). Des recherches sont en cours concernant les méthodes d'élimination des déchets, méthodes réversibles afin de pouvoir récupérer les déchets en cas de problèmes ou si des solutions préférables sont mises au point. D'autres recherches portent sur la transmutation et diverses techniques destinées à réduire la radioactivité et le volume des déchets à longue période. L'Agence continue de se concentrer sur les questions d'évacuation des déchets afin de progresser plus vite vers une démonstration effective de solutions efficaces, ce qui est crucial pour rallier l'opinion publique.

Cette année, nous avons célébré le quinzième anniversaire de l'accident de Tchernobyl. Avec l'appui de l'Agence, deux conférences internationales tenues à Kiev se sont concentrées sur les conséquences de l'accident, notamment pour la santé, l'environnement et la société. Lors d'une récente visite dans certaines

des régions touchées du Bélarus, je me suis rendu compte qu'il y avait encore un manque de confiance parmi la population de la région, dû en grande partie aux données et aux rapports contradictoires concernant l'effet précis de l'accident sur la santé et sur l'environnement, contradictions qui persistent au niveau tant des autorités nationales que des organisations internationales pertinentes. Je pense qu'il serait utile de créer une instance commune qui se concentrerait sur les conséquences de Tchernobyl, permettant aux organisations pertinentes de l'ONU et aux gouvernements des pays touchés d'envoyer un message clair et unifié aux habitants de la région et à l'ensemble de l'opinion publique. L'Agence est en train d'envisager la possibilité de créer un tel forum.

En novembre dernier, l'Agence a participé à une mission sur le terrain organisée au Kosovo par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), pour évaluer les conséquences possibles de l'utilisation de munitions à l'uranium appauvri pendant le conflit du Kosovo. Le rapport de mission a conclu à l'absence de contamination de grande ampleur des sols des zones étudiées et donc à l'insignifiance des risques radiologiques et chimiques. Le rapport préconise néanmoins certaines mesures de précaution.

L'Agence continue de répondre avec le PNUE et l'Organisation mondiale de la santé à des requêtes qui proviennent de divers États du Moyen-Orient et des Balkans concernant les évaluations radiologiques supplémentaires de résidus d'uranium appauvri. Une mission préliminaire a été achevée au Koweït en septembre et nous participons actuellement avec le PNUE à une mission en Yougoslavie la semaine prochaine. D'autres missions pourraient suivre si les ressources le permettent.

Il est clair qu'il existe de nombreux défis à relever en matière de sûreté nucléaire. Entre autres, il est nécessaire d'améliorer la sûreté dans les secteurs où la vulnérabilité est apparente, ainsi que d'encourager une culture mondiale de sûreté nucléaire. Il faut par conséquent redoubler d'efforts pour parvenir à une harmonisation internationale des normes et des approches en matière de sûreté et à l'élaboration d'infrastructures législatives et réglementaires efficaces dans tous les pays.

Les activités de vérification de l'Agence sont conçues pour garantir que les matières et les installations nucléaires ne sont utilisées qu'à des fins pacifiques. Au début des années 90, après la découverte d'un programme clandestin d'armes nucléaires en Iraq, la communauté internationale s'est déclarée prête à octroyer de plus grands pouvoirs à l'Agence afin de renforcer ses capacités en matière de vérification et surtout afin de s'assurer que les matières nucléaires déclarées ne sont pas détournées à des fins non pacifiques et qu'il n'existe pas de matières ou d'activités nucléaires non déclarées. Sauf dans le cas de quelques pays, nous ne disposons cependant pas de ce pouvoir, parce que ce pouvoir suppose, dans chacun des pays en question, qu'un accord de garanties et un protocole additionnel à cet accord soient en vigueur.

Cinquante États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) ne disposent pas encore de cet accord de garanties généralisées. Pour ces pays, l'Agence ne peut pas fournir d'assurance en matière de garanties. Depuis 1997, quand le Conseil des gouverneurs de l'AIEA a adopté le modèle de Protocole additionnel, le Conseil n'a approuvé de protocoles additionnels que pour 58 États Membres, et seuls 21 d'entre eux sont entrés en vigueur. Cette situation n'est pas satisfaisante. L'Agence ne peut fournir les assurances nécessaires que si nous disposons des pouvoirs correspondants.

Depuis près de trois ans, l'Agence n'a pas été en mesure d'appliquer son mandat en Iraq au titre de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité et des résolutions y afférentes. Par conséquent, nous ne pouvons fournir aucune garantie, à l'heure présente, que l'Iraq respecte ses obligations au titre de ces résolutions. L'Agence est prête à reprendre très rapidement ses activités de vérification en Iraq au titre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Un certain nombre de questions et de préoccupations demeurent pour ce qui est du programme nucléaire passé de l'Iraq, et tout éclaircissement à leur sujet permettrait de réduire l'incertitude entourant les connaissances dont dispose l'Agence quant à ce programme. Si l'Agence peut s'assurer que le statut des activités nucléaires de l'Iraq n'a pas changé depuis décembre 1998, les incertitudes résultant de ces questions et préoccupations n'empêcheront pas l'Agence d'aller de l'avant vers la mise en oeuvre de son plan de surveillance et de vérification. Il est clair que plus la suspension des inspections exigées par le Conseil de sécurité dure, plus il sera difficile de revenir au niveau de

connaissances dont elle disposait à la fin de 1998 et plus de temps il faudra à l'Agence pour le faire.

En janvier 2001, l'Agence a mené à bien une vérification des matières nucléaires qui restent sous garanties, conformément à l'accord de garanties TNP entre l'Iraq et l'Agence. Avec la coopération des autorités iraqiennes, les inspecteurs de l'Agence ont pu vérifier la présence de ces matières. Toutefois, comme je l'ai dit tout à l'heure, ces activités en matière de garanties ne sauraient remplacer les activités de vérification exigées par les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, ni fournir les assurances requises par ce dernier.

Depuis 1993, l'Agence n'a pas pu pleinement appliquer l'accord de garanties TNP avec la République populaire démocratique de Corée. À la suite du Cadre convenu entre les États-Unis d'Amérique et la République populaire démocratique de Corée, l'Agence a, depuis novembre 1994, contrôlé le gel des réacteurs nucléaires modérés par graphite et des installations connexes de la République populaire démocratique de Corée et maintient une présence permanente d'inspecteurs sur le site de Nyongbyong.

L'Agence n'a pas pu vérifier les affirmations de la République populaire démocratique de Corée selon lesquelles toutes les matières nucléaires soumises aux accords de garantie dans le pays ont été déclarées à l'Agence.

Comme je l'ai noté l'année dernière, le processus de vérification prendra de trois à quatre ans. En mai, l'Agence a proposé à la République populaire démocratique de Corée les premières mesures concrètes qui doivent être adoptées dans le cadre de ce processus et nous avons indiqué que nous étions prêts à les mettre en place dès que la République populaire démocratique de Corée nous le permettrait. Nous n'avons pas encore reçu de réponse de ce pays, qui continue de lier son acceptation de la vérification de sa déclaration par l'Agence aux progrès réalisés dans la mise en oeuvre de l'Accord-cadre. Je souhaite lancer un appel à la République populaire démocratique de Corée afin qu'elle normalise ses relations avec l'Agence et en redevienne membre. Cela facilitera non seulement une meilleure interaction dans le domaine de la vérification, mais nous permettra aussi de fournir des services d'experts et des conseils en matière de sûreté concernant le projet de réacteur d'eau ordinaire en cours.

Dans le cadre du mandat qui m'a été délivré par la Conférence générale de l'Agence, je continue de consulter les États de la région du Moyen-Orient pour l'application des garanties intégrales en matière d'activités nucléaires au Moyen-Orient et d'élaboration d'accords types qui contribueraient à la création éventuelle d'une zone exempte d'armes nucléaires dans cette région. Je n'ai malheureusement réalisé aucun progrès dans le cadre de ce mandat. J'espère que des progrès futurs dans le processus de paix au Moyen-Orient permettront d'avancer dans ce domaine clef de la sûreté.

Dans le cadre de l'initiative visant à soumettre les matières nucléaires transférées par le programme militaire de la Fédération de Russie et des États-Unis au programme de vérification de l'Agence, des consultations sont encore en cours et visent à résoudre les divers problèmes d'ordre légal et technique. Au cours des 12 derniers mois, des progrès ont été faits en matière de critères techniques ainsi que de méthodes permettant de mener à bien des mesures de vérification. Toutefois, il n'y a pas eu encore d'accord portant sur le champ d'application des mesures de vérification, la nature des matières soumises à vérification et la durée des mesures de vérification stipulés par les accords. Le mois dernier, j'ai rencontré à Vienne le Ministre à l'énergie atomique de la Fédération de Russie et le Secrétaire d'État américain à l'énergie afin de faire le bilan des progrès accomplis et de donner un nouvel élan à cette initiative importante, qui, si elle est couronnée de succès, garantirait que de grandes quantités de matières directement utilisables ne pourront plus jamais servir à des programmes militaires.

Le souhait d'endiguer la prolifération des armes nucléaires et d'adopter des mesures de limitation et de réduction des armes nucléaires et autres armes connexes continue d'être une aspiration majeure des humains. Il y a un certain nombre de défis à relever avant que notre entreprise soit couronnée de succès. Parmi ceux-ci et en bonne place se trouve l'application universelle du système de garanties de l'Agence par le biais de la conclusion d'accords généralisés pertinents et de protocoles additionnels par tous les États qui ont pris des engagements de non-prolifération, ainsi qu'à travers l'universalité du régime de non-prolifération nucléaire. Mais il faut absolument que des progrès importants soient faits en matière de limitation et de réduction des armes nucléaires et de désarmement, qui

représente un autre défi corollaire. Cela est vital si l'on souhaite maintenir et consolider le régime de non-prolifération à long terme. L'engagement sans équivoque par les États dotés d'armes nucléaires lors de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2000, «à procéder à l'élimination totale de leurs stocks nucléaires en vue du désarmement nucléaire» [NPT/CONF. 2000/28 (parties I et II, page 14)] doit faire l'objet d'un suivi et des mesures concrètes doivent être prises le plus rapidement possible.

Cet examen de certaines des activités de l'Agence internationale de l'énergie atomique énonce très clairement que nous avons de plus en plus de travail à faire. En une ère de budgets à croissance réelle zéro, dans le cadre desquels l'Agence a dû travailler pendant plus d'une décennie, il est clair que certains de ces programmes ne pourront être menés à bien. Les compromis auxquels nous sommes parvenus jusqu'à présent afin de résoudre des questions de budget à court terme ne signifient pas qu'ils doivent servir de solutions à long terme. Si l'Agence doit respecter son mandat tout en maintenant l'équilibre requis entre ses activités prioritaires, nous devons trouver de meilleurs moyens de disposer d'un financement adéquat et prévisible. Nous devons prévoir, lorsque nous planifions nos activités, les moyens de lancer des mesures préventives plutôt que de répondre simplement aux crises, quand c'est souvent trop tard et beaucoup plus coûteux.

Au cours des quatre dernières années, nous avons mis en route un programme de réforme de gestion de l'Agence. Il faut noter l'importance particulière que revêt l'introduction accélérée d'une programmation et d'un budget axés sur les résultats, associés à une transition vers une programmation et un budget fonctionnant sur une base biennale. Ces changements ont été facilités grâce à une restructuration considérable au sein du secrétariat et grâce à une nouvelle approche centralisée visant à améliorer la coordination et l'efficacité de nos différents programmes. Ainsi, bien que la réforme doive demeurer un processus continu, nos mécanismes de base sont maintenant bien définis et en prise directe avec nos objectifs.

L'AIEA continue de jouer un rôle clef s'agissant de veiller à ce que les avantages de la technologie nucléaire soient partagés au niveau international, que les activités nucléaires pacifiques soient menées dans des conditions de sécurité appropriées, et que l'on fournisse à la communauté internationale un cadre crédible pour freiner la prolifération nucléaire et garantir la sûreté des matières nucléaires et des infrastructures. Bien sûr, pour mener à bien toutes ces fonctions, il faut qu'il existe un engagement politique et un appui financier des États membres, dont j'espère que nous continuerons à bénéficier.

Je conclurais en remerciant vivement le Gouvernement autrichien, qui continue d'être un pays hôte exemplaire et accueillant pour l'AIEA, cela depuis déjà plus de quatre décennies.

M. Prakash (Inde) (*parle en anglais*) : La délégation de l'Inde a pris acte du rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), qui vient d'être présenté par le Directeur général de l'Agence, M. Mohamed ElBaradei.

L'Agence doit être louée pour avoir présenté l'examen de la technologie nucléaire, comme les années précédentes. Cet examen cite des études conduites par des organisations prestigieuses, qui indiquent la nécessité et le caractère inévitable de l'utilisation de l'énergie nucléaire à long terme. Des analyses objectives de divers scénarios énergétiques révèlent à l'évidence que l'énergie nucléaire constitue une composante importante dans l'ensemble des sources d'énergie et que ce sera l'une des sources principales de production d'électricité dans l'avenir.

À l'heure actuelle, bien sûr, nous affrontons une situation inhabituelle. De nombreux pays industrialisés, dotés de capacités technologiques nucléaires, assistent à une saturation de la demande en électricité, alors que de nombreux pays en développement, pour une raison ou une autre, ne sont pas en mesure d'accéder à l'énergie nucléaire. En contraste marqué par rapport à ce scénario mondial, la situation de certains pays d'Asie, notamment l'Inde, est complètement différente, car il y a une demande énergétique croissante qui s'accompagne d'une importante industrialisation. Ces pays ont acquis la capacité nécessaire pour appliquer la technologie nucléaire afin de répondre à leurs besoins en matière énergétique. Si la communauté internationale souhaite combler autant que possible le fossé en matière énergétique comme condition préalable au développement économique, il n'y a pas d'autre solution que d'utiliser à grande échelle l'énergie nucléaire. Plusieurs études ont confirmé cette conclusion, mais ces études se fondent sur

l'interprétation erronée que les pays en développement sont incapables d'accéder aux sources énergétiques, soit en raison d'un manque de ressources financières, soit par l'effet d'une psychose de crainte face à l'énergie nucléaire.

Il est encourageant de noter que la Commission du développement durable a reconnu la valeur de l'énergie nucléaire dans le contexte du développement durable et convenu que le choix de l'utilisation appropriée des sources énergétiques devrait être laissé à l'appréciation des pays concernés. L'option nucléaire, toutefois, a souffert d'un recul lors de la réunion de Bonn à la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques lorsqu'il fut décidé que les pays développés allaient s'abstenir d'utiliser des réductions d'émissions certifiées provenant d'installations nucléaires afin de répondre à leurs engagements en vertu du Protocole de Kyoto. Il est ironique qu'une source d'énergie qui ne présente pas de risque d'émissions de gaz à effet de serre, soit découragée par un organisme qui est concerné au premier chef par la réduction des émissions de gaz de ce type. Nous félicitons le secrétariat de l'AIEA, à New York et à Bonn, d'avoir joué son rôle en distribuant des fascicules sur l'énergie nucléaire et le développement durable, organisant des événements parallèles et présentant des études de cas, qui ont tous eu une grande influence.

Nous devrions reconnaître la réalité que l'énergie nucléaire jouera un rôle de plus en plus important pour répondre aux besoins énergétiques du monde. Il est impératif d'éliminer, en innovant ou en améliorant ce qui existe déjà, les préoccupations qui demeurent eu égard à la production de l'énergie nucléaire. Ainsi, nous avons besoin de solutions technologiques non seulement pour assurer la production de l'énergie nucléaire, mais aussi pour traiter des questions de sécurité, de durabilité, de résistance à la prolifération et de gestion des déchets radioactifs à long terme. Nous pensons qu'il y a plusieurs solutions technologiques possibles qui pourraient prendre en considération toutes ces questions. Le développement de technologies avancées pour les réacteurs à l'eau lourde (REL), en Inde, est un pas dans la bonne direction. Dans ce contexte, l'initiative de l'AIEA visant à lancer le Projet international sur les réacteurs nucléaires et les cycles du combustible innovants (INPRO) est hautement louable et mérite un appui solide et une grande participation. Des programmes tels que celui-ci, s'ils sont bien soutenus, contribueront à augmenter la production d'énergie nucléaire ainsi qu'à renforcer la sécurité à l'échelle internationale, sans aucune crainte de prolifération. C'est la raison pour laquelle nous recommandons fermement un plus grand appui financier à de tels programmes, qui traitent simultanément des objectifs à long terme des programmes de l'AIEA en matière d'énergie nucléaire, de sûreté nucléaire et de garanties. Pour notre part, nous participons activement à ce programme vital, y compris en offrant des avis d'experts gratuits. Nous espérons qu'il sera possible que ce programme fasse partie du budget ordinaire de l'Agence avec un appui adéquat. Nous estimons que cette stratégie présente le meilleur rapport coût/efficacité et quelle pourrait répondre au mandat statutaire de l'AIEA à long terme sans perdre l'équilibre entre les activités de promotion et de sauvegarde.

Les ressources modestes en uranium de l'Inde ont été déterminantes dans l'orientation de notre programme d'énergie nucléaire. Un cycle fermé du combustible nucléaire, qui implique le retraitement et le recyclage des matières fissiles, est essentiel à notre politique d'énergie nucléaire. Incidemment, cela facilite également une réponse logique à la question de la gestion à long terme des déchets. Étant donné que nos réserves en thorium sont cinq à six fois plus importantes que nos réserves en uranium, l'utilisation du thorium pour la production énergétique à grande échelle est un objectif à long terme important dans le cadre de notre programme d'énergie nucléaire.

En l'an 2000, l'exploitation industrielle de quatre réacteurs à eau lourde sous pression de 220 mégawatt (MWe) a commencé en Inde, portant notre capacité d'énergie nucléaire à 2 720 MWe à partir de 14 unités opérationnelles. Les réacteurs nucléaires de l'Inde maintiennent également un facteur de capacité élevée de 82 %. On envisage au cours des 10 prochaines années de créer une capacité d'énergie nucléaire totale d'environ 10 000 MWe. Notre programme de réacteurs surgénérateurs rapides est en cours. La conception d'un réacteur surgénérateur rapide prototype refroidi au sodium (PFBR) de 500 MWe est presque terminée et nous espérons pouvoir commencer sous peu la construction d'un PFBR. La conception détaillée et la mise au point d'un réacteur à eau lourde (REL) avancé à l'uranium 233 et au plutonium a continué au Centre de recherche atomique de Bhabha (BARC), ainsi que la

recherche et le développement dans les technologies de fusion.

L'autonomie continue d'être le principe directeur de notre programme nucléaire, qui est maintenant bien en place, et elle continuera de croître selon les capacités locales. Toutefois, pour augmenter rapidement la part de l'énergie nucléaire, nous avons envisagé d'importer des technologies pour les réacteurs à eau ordinaire (REO). Nous sommes actuellement en train de créer deux réacteurs refroidis et modérés par eau (VVER) de 1000 MWe en collaboration avec la Fédération de Russie. Conformément à notre politique, ces réacteurs seront placés également sous les garanties de l'AIEA spécifiques aux installations nucléaires. D'autres usines similaires dont la création est liée à des importations futures appliqueront cette même règle.

L'énergie nucléaire est une composante importante de nos activités de recherche et de développement, mais nous continuons à mettre l'accent sur la recherche appliquée dans l'utilisation de l'énergie atomique et dans les domaines non liés à l'énergie tels que la santé, l'agriculture, le traitement des denrées alimentaires, l'eau et l'industrie.

L'Inde est attentive aux dangers inhérents au trafic illicite des matières nucléaires et d'autres sources radioactives, particulièrement dans le contexte de la situation internationale consécutive aux événements du 11 septembre. Les événements ont depuis lors souligné la nécessité pour la communauté internationale d'unir ses efforts pour contrer la menace du terrorisme mondial. L'Inde apprécie les efforts déployés par l'AIEA ces dernières années, de concert avec d'autres États, afin de prévenir et de combattre le trafic nucléaire illicite. En Inde, nous avons un système national complexe découlant de notre adhésion aux normes de protection physique recommandées par l'AIEA. Nous avons également mis en place un système rigide de contrôles d'expert pour éliminer tout détournement illicite d'équipement ou de technologie dans le domaine nucléaire.

L'Inde estime que l'Accord régional de coopération sur le développement, la recherche et la formation dans le domaine de la science et de la technologie nucléaire pour l'Asie et le Pacifique (RCA) est un mécanisme important pour la croissance et l'utilisation des technologies nucléaires pour le développement durable de la région. À la suite des efforts déployés par l'Agence pour transférer de plus en plus de responsabilités et de pouvoir d'action aux États membres, nous avons accru notre participation aux programmes du RCA. L'Inde possède les compétences requises dans diverses activités liées au RCA et en matière d'installations d'infrastructure bien développées, qui servent de centres de documentation régionaux. L'Inde a contribué de manière régulière, pleinement et à temps, au Fonds de coopération technique. Nous nous sommes également engagés cette année à y contribuer pleinement.

L'Agence, qui s'acquitte de son mandat et a élargi ses compétences principales depuis 44 ans, mérite notre appui sur les plans technologique et financier. L'Agence ne peut pas s'acquitter de ses nouvelles obligations sans des ressources financières supplémentaires. Par le biais d'un subterfuge budgétaire, nous avons semblé enregistrer cette année une croissance zéro, mais en fait, le budget de l'Agence a augmenté. Nous avons toujours demandé instamment que l'AIEA, en tant qu'organisation scientifique et technologique multidisciplinaire unique dans le système des Nations Unies, puisse avoir les moyens de mener à bien ses activités. Grâce au concept préconisé, à juste titre, par le Directeur général, il devrait être possible d'utiliser judicieusement les rares ressources et de mettre en oeuvre les activités qui sont obligatoires et statutaires, qu'elles soient mandatées par les résolutions de la Conférence générale ou demandées par les États membres. Un appui extrabudgétaire est utile, mais il doit essentiellement promouvoir le commerce et non pas le renforcement du pouvoir d'action technologique.

Lorsque l'AIEA a été créée, son objectif principal était d'accélérer et d'élargir la contribution de l'énergie atomique à la paix, à la santé et à la prospérité dans le monde. Cet objectif ne pourra être atteint que grâce aux progrès de la technologie. En conséquence, la technologie se doit d'être le pilier central sur lesquelles doivent s'appuyer toutes les activités de l'Agence. La sûreté et les garanties, qui sont pourtant importantes, ne peuvent être que des activités d'appui.

M. Ahmad (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je voudrais, d'emblée, adresser nos chaleureuses félicitations à M. Mohammed ElBaradei pour sa réélection au poste de Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Nous nous félicitons également des travaux remarquables réalisés par l'Agence sous sa remarquable direction en

vue de la promotion de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

En tant que membre fondateur de l'AIEA, le Pakistan est pleinement attaché aux buts et objectifs de l'Agence. Nous reconnaissons l'importance du rôle de l'AIEA dans le processus du développement économique par le biais d'une contribution accrue de l'énergie atomique à la paix, à la santé et à la prospérité dans le monde.

La promotion de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques est la raison d'être de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Le monde a de plus en plus besoin d'énergie. L'énergie multiplie la main-d'oeuvre humaine et augmente la productivité. La population mondiale a dépassé les 6 milliards il y a deux ans. Toutefois, un tiers de ce chiffre, c'est-à-dire 2 milliards de personnes, n'a pas accès à l'électricité. Le développement dépend de l'énergie, et la seule alternative au développement est la pauvreté et la souffrance.

La demande en énergie ne saurait être uniquement satisfaite par les combustibles fossiles parce que cela imposerait une charge inacceptable à l'environnement. Le développement massif de l'énergie hydraulique est une option. L'autre option avérée et durable est l'utilisation de l'énergie nucléaire. Nous estimons qu'une opposition à l'énergie nucléaire en dépit de sa sûreté et du fait qu'elle ne détruit pas l'environnement repose sur un malentendu ou sur un prétexte délibéré pour refuser cette technologie aux pays en développement.

Le Pakistan, connaissant les limites de ses ressources hydroélectrique et en combustible fossile, tient absolument à faire davantage usage de l'énergie nucléaire pour couvrir ses futurs besoins en électricité. En outre, les exigences actuelles de production d'énergie dans mon pays sont largement couvertes par le recours au pétrole, ce qui se traduit par des factures élevées d'importation de pétrole. Afin de diversifier le système de production d'énergie du pays et de réduire sa dépendance à l'égard des importations d'énergie, une utilisation croissante de l'énergie nucléaire est un choix souhaitable pour le Pakistan. Dans ce contexte, nous reconnaissons dûment la coopération offerte par l'AIEA durant la phase de construction de notre deuxième centrale nucléaire à Chasma, qui se trouve sous les garanties de l'AIEA et dont l'exploitation commerciale a démarré en septembre de l'an dernier. Cette centrale est un exemple brillant de coopération Sud-Sud et elle apporte une contribution importante à notre produit national brut.

Une culture de sécurité très élevée est un élément indispensable de tout programme d'énergie nucléaire réussi. L'AIEA joue un rôle important dans les questions relatives à la sécurité. Le Pakistan lui-même attache une grande importance et une priorité élevée au fonctionnement sûr de ses installations nucléaires. Pour assurer les contrôles de sécurité nécessaires, notre gouvernement, au début de cette année, a créé l'Autorité de réglementation nucléaire du Pakistan, qui est investie de la responsabilité de contrôler, réglementer et superviser toutes les questions ayant trait à la sécurité nucléaire et la radioprotection. Notre attachement à une culture de sécurité est également prouvé par nos acceptation et ratification rapides de la Convention sur la sûreté nucléaire et par notre attachement fervent au respect de cette Convention au moyen de notre participation active aux activités de suivi de l'AIEA.

Nous apprécions l'assistance précieuse de l'AIEA dans le domaine de la sûreté nucléaire grâce à ses conseils, à son orientation, à ses missions d'experts, à ses conférences, à ses ateliers et à ses stages. Pour sa part, le Pakistan offre des formations à de nombreux candidats désignés par l'AIEA et, en collaboration avec l'AIEA, il est prêt à organiser des cours de longue durée en sûreté opérationnelle et en analyse de sécurité, avec à la clef un diplôme universitaire en sûreté nucléaire. Il est important que nous renforcions et élargissions la coopération technique relative à la sécurité parmi tous les pays membres de l'AIEA. À cet égard, nous espérons que l'AIEA jouera un rôle plus proactif pour convaincre les pays avancés de procéder à des transferts généreux de technologies et d'équipements liés à la sécurité vers les pays en développement.

Le Pakistan a toujours souligné le besoin et l'importance des garanties de l'AIEA. En adoptant l'an dernier une législation sur les contrôles efficaces des exportations nucléaires, et en adhérant à la Convention internationale sur la protection physique des matières nucléaires, le Pakistan a clairement démontré sa volonté de s'acquitter de ses obligations et responsabilités à cet égard. Notre comportement passé s'agissant de l'adhésion aux garanties de l'AIEA est irréprochable.

Nous sommes heureux que le programme de coopération technique de l'Agence se renforce en qualité et en quantité. Cependant, nous pensons qu'une plus grande efficacité du programme pourrait être garantie si le Fonds de coopération technique recevait les ressources adéquates. Une autre source de préoccupation est le non-paiement ou le paiement tardif des contributions des États membres. Comme le Directeur général l'a dit lui-même dans sa déclaration, nous devons trouver de meilleures manières d'assurer un financement suffisant et prévisible. C'est essentiel, en effet, si l'on veut que l'Agence ait les moyens nécessaires pour remplir son mandat. En outre, une utilisation maximale des ressources disponibles dans les zones régionales et l'implication universelle des pays en développement dans l'élaboration des programmes sont quelques-uns des autres aspects qui méritent l'attention de l'Agence.

Si le rôle positif de l'Agence pour promouvoir la coopération technique est reconnu, il importe pour la crédibilité de l'AIEA d'encourager les utilisations pacifiques de l'atome et de maintenir l'attention sur son caractère promotionnel et technique. Nous espérons que l'Agence adoptera une démarche équilibrée et non discriminatoire dans la fourniture de l'accès à l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, surtout pour les États en développement.

M. De Loecker (Belgique) : J'ai l'honneur de m'exprimer au nom de l'Union européenne. Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne – la Bulgarie, la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie – et les pays associés Chypre, Malte et la Turquie, ainsi que le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange membres de l'Espace économique européen, se rallient à cette déclaration.

C'est avec grand intérêt que l'Union européenne a pris note du rapport sur les activités de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) qui nous a été présenté par son Directeur général, M. Mohammed ElBaradei, dont nous saluons la présence parmi nous aujourd'hui. Nous profitons de cette occasion pour réaffirmer notre plein soutien aux importantes activités menées par l'Agence aussi bien en matière de garantie de non-prolifération que de sûreté ou encore de promotion de l'usage sûr des techniques nucléaires à des fins pacifiques dans les pays membres qui ont fait le choix de l'utilisation de ces techniques.

L'Union européenne est bien consciente du contexte financier difficile dans lequel l'Agence doit mener à bien ses importantes missions, et elle est préoccupée de constater qu'un nombre important d'États membres de l'Agence continuent à ne pas payer leur contribution au budget régulier. L'Union appuie sans réserve les initiatives importantes qui ont été lancées pour s'adapter à cette situation budgétaire difficile et pour tenter de maximiser l'efficacité de l'action de l'Agence. Nous estimons que ces initiatives vont incontestablement dans le bon sens, et qu'elles ne manqueront pas de porter leurs fruits pour peu que ces efforts soient maintenus.

Les États membres de l'Union européenne ont eu l'occasion, cette année encore, de réaffirmer un certain nombre de principes fondamentaux de gestion auxquels ils attachent une importance particulière : une limitation stricte du nombre de projets suivant le principe « moins mais mieux », une hiérarchisation claire des programmes avec comme corollaire une plus grande flexibilité pour transférer des ressources entre les programmes sectoriels si la situation l'exige, et une concentration de l'action de l'Agence dans les domaines dans lesquels son action est le plus à même d'avoir un impact significatif.

L'Union européenne considère que les diverses missions de l'Agence sont toutes importantes et utiles. Nous estimons néanmoins que le programme des garanties mérite naturellement une attention toute particulière. Il est en effet évident que la communauté internationale ne pourra recueillir les bénéfices des applications pacifiques de l'atome qu'à la condition impérative d'avoir l'assurance que les activités et la coopération nucléaires ne peuvent être détournées des usages exclusivement pacifiques.

À cet égard, l'Union européenne note avec inquiétude le déséquilibre toujours plus grand que l'on peut constater entre les dépenses au titre des activités statutaires de l'Agence en matière de garantie de non-prolifération et les ressources que les États membres sont disposés à lui allouer à cet effet au titre du budget régulier. L'Union souhaite rappeler avec force que les responsabilités qui ont été confiées à l'Agence par le Traité de non-prolifération, en matière de vérification du respect par les États de leurs obligations, impliquent des activités impératives auxquelles elle est tenue de consacrer des ressources suffisantes dans l'intérêt de toute la communauté internationale.

L'Union européenne a naturellement étudié avec la plus grande attention le rapport fait par l'Agence de ses activités visant à s'assurer de la mise en oeuvre des accords de garanties et elle se réjouit de ses conclusions encourageantes. Elle suit également avec grand intérêt les travaux de l'Agence en matière d'intégration des garanties. Nous espérons qu'ils permettront, à terme, un allègement de l'effort d'inspection dans les États qui ont souscrit et mis en oeuvre de façon satisfaisante un protocole additionnel et pour lesquels l'Agence a pu conclure que toutes les matières nucléaires ont été soumises aux garanties et restent affectées à des activités nucléaires pacifiques ou qu'il en a été rendu compte par ailleurs.

L'Union européenne salue les initiatives importantes et multiples prises par l'Agence en matière de sûreté. Elle se réjouit de constater que ces efforts portent leurs fruits et que les examens effectués par l'Agence continuent de révéler une amélioration générale des niveaux de sûreté.

L'Union européenne salue également les activités menées par l'Agence dans le domaine de l'assistance au développement des applications pacifiques de l'énergie nucléaire dans les États membres. À cet égard, nous réitérons notre engagement à coopérer de manière étroite à ce troisième pilier des activités de l'Agence, notamment par le biais du Programme de coopération technique auquel l'Union contribue de manière substantielle.

L'Union européenne exprime sa satisfaction à l'égard de l'Agence dans ses efforts constants visant à améliorer l'efficacité du Programme de coopération technique, et cela, dans l'intérêt des récipiendaires aussi bien que dans celui des États donateurs. La politique de l'Agence visant à soumettre les projets à une évaluation rigoureuse et à ne sélectionner que ceux qui répondent à une série de critères précis a été particulièrement appréciée. Nous constatons qu'elle a déjà commencé à porter ses fruits, ainsi que le montre la diminution du nombre de projets. L'Union encourage l'Agence à persévérer dans cette voie et à continuer d'utiliser toutes les ressources des méthodes modernes de gestion pour suivre de manière continue l'avancement des projets en fonction des objectifs.

Nous attendons avec grand intérêt le projet de résolution qui sera introduit prochainement par l'Australie. Nous souhaitons, dès à présent, affirmer une nouvelle fois la ferme intention de l'Union européenne de continuer à collaborer avec l'Agence internationale de l'énergie atomique et de lui apporter tout son soutien. L'Union européenne estime en effet qu'elle joue un rôle irremplaçable dans ses domaines de compétence.

M. Motomura (Japon) (*parle en anglais*) : Au nom du Gouvernement japonais, je félicite chaleureusement M. Grönberg de la Finlande, pour l'excellence dont il a fait preuve dans la direction des travaux de la cinquante-cinquième Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Je tiens à féliciter également M. Mohamed ElBaradei, qui a été nommé à nouveau Directeur général de l'AIEA, et à lui transmettre mes meilleurs voeux de succès pour ce deuxième mandat. Je voudrais également le remercier de sa présentation du rapport de l'AIEA. je suis, en outre, heureux de souhaiter chaleureusement la bienvenue à la République fédérale de Yougoslavie et à la République du Botswana, qui sont récemment devenus membres de l'Agence.

Le Gouvernement du Japon apprécie considérablement le rôle de l'Agence dans la promotion et le renforcement de la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, de la sûreté nucléaire et de la non-prolifération nucléaire. En tant que seul pays ayant subi une attaque nucléaire et en tant que pays qui a toujours été attaché à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, le Japon est déterminé à utiliser sa riche expérience pour le bénéfice de l'humanité tout entière. Nous accordons la plus haute priorité à la sécurité et la sûreté dans l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, et nous luttons en vue de promouvoir la sécurité et d'améliorer les mesures de protection physique, tant au niveau national qu'au niveau international.

Compte tenu de la rareté de ses ressources énergiques nationales, le Japon a promu de façon active, dans le cadre de son développement économique, l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire en tant que source énergétique stable. Je suis convaincu que l'importance de cette ressource pour le Japon augmentera au cours des années à venir.

Il y a deux raisons pour laquelle mon gouvernement a promu l'utilisation accrue de l'énergie nucléaire. Premièrement, étant donné que le Japon est fortement dépendant du pétrole qu'il importe, l'énergie nucléaire contribue à assurer un approvisionnement

stable en énergie. Deuxièmement, l'énergie nucléaire a d'énormes avantages du point de vue de l'environnement mondial. Le Gouvernement du Japon continuera d'utiliser le plutonium de façon transparente.

Dans le contexte de notre coopération bilatérale, nous sommes préoccupés par la situation des habitants de la région de Semipalatinsk au Kazakhstan. En septembre 1999, le Gouvernement du Japon, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a organisé la Conférence internationale de Tokyo sur Semipalatinsk. Dans le cadre du suivi de cette Conférence, mon gouvernement a récemment entrepris, en étroite collaboration avec le Gouvernement du Kazakhstan, un sondage visant à évaluer les effets des radiations sur la santé de la population de cette région.

Je voudrais maintenant aborder brièvement certains aspects des activités de l'AIEA que nous estimons particulièrement importantes.

À la lumière de la situation internationale actuelle, le renforcement du régime de non-prolifération nucléaire constitue l'un des points les plus importants à l'ordre du jour de la communauté internationale. Je suis convaincu que le renforcement du régime du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) constitue l'option la plus réaliste. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement du Japon a rapidement signé le protocole additionnel, qui a pour effet de renforcer les garanties de non-prolifération nucléaire. Nous avons également proposé, lors de la Conférence générale de l'AIEA de l'année dernière, un plan d'action visant à promouvoir la conclusion de protocoles additionnels par de nombreux États qui ne l'ont pas encore fait.

Sur la base du plan d'action et en coopération avec l'AIEA, le Gouvernement japonais a organisé en juin le Colloque international pour le renforcement des garanties de l'AIEA dans la région de l'Asie et du Pacifique. Ce colloque a permis d'accroître la compréhension des participants sur la question de l'universalisation du protocole additionnel. J'espère que des manifestations semblables seront organisées par l'Agence dans d'autres régions du monde.

J'exhorte également tous les États parties à l'Accord de garanties de l'AIEA à adhérer aux protocoles additionnels, en mettant en oeuvre le plan d'action. À cette fin, le Gouvernement japonais demeure disposé à coopérer avec l'AIEA, tant sur le plan des ressources humaines que sur celui des ressources financières.

Comme cela est indiqué dans le Document final de la Conférence d'examen du TNP de l'an dernier, l'adoption rapide de garanties intégrées permettra de rationaliser le fardeau des garanties et devrait s'avérer une incitation importante à conclure le protocole additionnel. Nous exhortons le secrétariat de l'AIEA à accélérer ses travaux sur l'approfondissement de la notion des garanties intégrées.

Il va sans dire qu'il est essentiel d'adopter des mesures de sécurité adéquates pour les matériaux et les installations nucléaires et d'améliorer celles qui existent. Le Gouvernement japonais continue d'appuyer énergiquement les activités et les programmes de l'AIEA qui, à notre avis, sont susceptibles de prévenir des actes de terrorisme.

Pour le maintien de la paix et de la sécurité en Asie du Nord-Est, le rôle de l'AIEA dans le contexte des soupçons qui pèsent sur la Corée du Nord quant à la mise au point d'armes nucléaires est particulièrement important. Pour parvenir à une solution réaliste en la matière, le Gouvernement japonais continuera activement d'appuyer les efforts déployés par l'Organisation pour le développement énergétique de la péninsule coréenne pour mettre en oeuvre, rapidement et sans heurts, le projet de réacteur à eau ordinaire. J'exhorte la Corée du Nord à améliorer ses relations avec l'AIEA et à respecter rapidement et complètement ses engagements au titre de l'accord de garanties.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer le ferme attachement et l'appui de mon gouvernement aux activités de l'AIEA.

M. Tomka (Slovaquie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je souhaiterais remercier M. Mohamed ElBaradei de sa présentation complète du rapport sur les activités de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Encore une fois, nous trouvons ce rapport bien équilibré et très riche d'informations.

Ma délégation appuie pleinement la déclaration de l'Union européenne faite par le représentant de la Belgique, et elle s'y associe. Je voudrais, toutefois, évoquer brièvement des questions qui intéressent tout particulièrement ma délégation.

La Slovaquie continue de considérer que le travail de l'Agence est vraiment indispensable pour promouvoir les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et pour veiller à ce que ses sources soient utilisées uniquement à des fins pacifiques.

Nous reportant à l'ordre du jour nucléaire de l'an dernier, nous aimerions souligner l'importance de la sixième Conférence d'examen des États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et de son document final, qui ont mis en relief la position centrale de l'Agence quand il s'agit de maintenir le régime de non-prolifération du Traité par la mise en oeuvre de son système de garanties. À notre avis, c'est la viabilité du régime de non-prolifération et l'adhésion continue des États parties qui, en tout premier lieu, créent les conditions nécessaires à une application réussie du processus d'examen renforcé du Traité.

Nous appuyons pleinement les efforts continus de l'Agence en vue de perfectionner son système de garanties. Le lancement du modèle de protocole additionnel aux accords de garantie représente, à cet égard, un instrument majeur. Nous encourageons un aussi grand nombre d'États que possible à conclure rapidement les protocoles additionnels. La Slovaquie a signé le Protocole de 1999 et les préparatifs pour sa mise en oeuvre sont bien avancés.

Bien que nous notions avec plaisir que, jusqu'à présent, l'Agence a pu vérifier que presque tous les États respectaient leurs obligations en matière de non-prolifération nucléaire, il est regrettable que dans deux cas, elle n'ait pas été en mesure de s'acquitter pleinement des obligations dont elle a reçu mandat.

Nous regrettons qu'il n'ait toujours pas été possible de faire entrer en vigueur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, ni de reprendre les négociations sur l'interdiction de la production des matières fissiles pour les armes nucléaires. Ces deux éléments, s'ils étaient en place, constitueraient une étape qualitative considérable vers le renforcement du régime mondial de non-prolifération nucléaire. Nous apprécions le fait que l'Agence est prête à fournir son expertise pour des négociations sur le traité d'arrêt de la production de matières fissiles.

Il est clair que les mesures tendant à renforcer le système de garanties doit être appuyé par une protection physique efficace des matières nucléaires. Bien que, jusqu'à présent, le trafic illégal n'ait porté que sur de petites quantités de matières nucléaires, la lutte contre ce phénomène représente une tâche de plus en plus redoutable, qui exige des mesures décisives pour prévenir la répétition de tels incidents. Il n'est pas étonnant qu'à la présente session de l'Assemblée générale, nous prêtions une plus grande attention aux chapitres du rapport de l'Agence portant sur cette question. Les événements tragiques récemment survenus dans le pays hôte laissent entrevoir quelles seraient les conséquences auxquelles nous pourrions faire face à l'avenir si nous ne remédions pas à ce problème.

Nous reconnaissons les activités de l'Agence dans ce domaine, y compris le débat d'experts permanent sur la nécessité de réviser la Convention sur la protection physique des matières nucléaires. La base de données de l'Agence sur les incidents de trafic illicite représente un instrument de grande valeur pour comprendre l'ampleur du problème et pour élaborer des mesures correctives efficaces.

La Slovaquie compte parmi les pays qui ont des installations nucléaires pacifiques. Ces installations fournissent près de 50 % de notre production annuelle d'électricité. Nous continuons d'attacher la plus haute priorité à ce qu'elles fonctionnent dans des conditions de sécurité. Cela étant, nous avons promu et pratiqué une coopération fructueuse avec l'Agence depuis que y avons adhéré, au début des années 90. Dans le domaine de la sûreté nucléaire, je voudrais mentionner la mission d'examen de l'Agence, menée en l'an 2000, des unités 1 et 2 de la centrale nucléaire de Bohunice en Slovaquie, qui a conclu qu'un programme global d'amélioration de la sécurité avait été élaboré et mis en oeuvre.

À l'heure actuelle, la Slovaquie coopère avec l'Agence dans des dizaines de projets techniques nationaux, régionaux et interrégionaux. Un projet national mérite particulièrement notre attention : il s'agit du projet d'installations radiochimiques pour la production de radionucléides médicaux, auquel nous apportons une contribution de 1 450 000 dollars.

Outre la sécurité et la technologie nucléaires, il existe d'autres domaines importants de coopération entre la Slovaquie et l'Agence. La tenue de séminaires d'experts internationaux a été particulièrement fructueuse, et nous sommes prêts à continuer de les organiser. Étant donné notre expertise considérable en matière d'utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire

et des applications liées au nucléaire, nous sommes également prêts à accueillir des chercheurs et des universitaires présentés par l'Agence.

Tout au long de l'année écoulée, nous avons également poursuivi notre coopération dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire avec plus de 20 États membres de l'Agence, ainsi qu'avec un certain nombre d'organisations internationales.

En conclusion, ma délégation espère que cette année, l'Assemblée générale pourra réintroduire, et peut-être adopter par consensus, un projet de résolution substantiel sur le rapport de l'Agence. Indéniablement, ce serait là le meilleur message que nous pourrions envoyer à Vienne, faisant montre ainsi de notre appui sans faille à l'Agence. À cette fin, j'engage la pleine coopération de ma délégation.

M. Requeijo Gual (Cuba) (*parle en espagnol*) : Je voudrais avant tout remercier M. Mohamed ElBaradei de sa présentation du rapport annuel sur l'activité de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Nous saisissons en outre cette occasion pour le féliciter de sa réélection méritée au poste de Directeur général de l'AIEA pour un second mandat et pour lui exprimer la satisfaction de Cuba pour l'excellente façon dont il dirige l'Agence.

Je voudrais également saluer l'arrivée cette année de deux nouveaux membres de l'AIEA : la République du Botswana et la République fédérale de Yougoslavie.

Cuba apprécie les efforts déployés par l'AIEA dans le domaine de l'assistance et de la coopération techniques, des garanties et de la sûreté nucléaire. Certains éléments discutables mis à part, ces efforts aboutissent à un équilibre favorable aux tâches de l'Organisation. Les activités de développement, de promotion et de coopération techniques représentent la partie la plus importante et la plus louable de l'activité de l'AIEA. C'est la raison pour laquelle nous considérons qu'il est de notre devoir d'oeuvrer non seulement au maintien de cette coopération, mais aussi à son renforcement et à sa diversification.

L'énergie nucléaire se présente comme un autre moyen sûr, techniquement rationnel et économiquement viable de répondre aux besoins énergétiques auxquels doivent faire face la grande majorité des États. Toutefois, cela n'a pas empêché certains pays développés d'observer un comportement non conforme aux principes et objectifs de l'AIEA, en essayant de réduire les programmes d'assistance technique, en diminuant leurs contributions au fonds créé à ces fins ou en en conditionnant de façon sélective l'utilisation.

Le renforcement du programme de coopération technique de l'AIEA doit non seulement signifier le perfectionnement des systèmes d'organisation et des méthodes de gestion, mais aussi garantir la disponibilité constante et croissante des ressources financières destinées à ce programme. Il faudra à l'avenir empêcher le détournement des ressources du fonds de coopération technique au bénéfice de la gestion du programme, qui doit être garantie par le budget ordinaire.

Malgré les importants résultats obtenus, nombreux sont les défis qui doivent encore être relevés par l'Agence. Nous estimons qu'il existe actuellement un déséquilibre entre les deux piliers principaux des activités de l'AIEA. La coopération et l'assistance technique n'ont pas bénéficié, en effet, de la même vigueur et de la même intégrité que les activités liées aux garanties. La tendance à la baisse, en valeur réelle, du financement des activités de coopération technique ne correspond pas aux besoins croissants des pays en développement. La planète de plus en plus mondialisée sur laquelle nous vivons sera moins viable si les États qui possèdent les plus grandes ressources ne sont pas animés d'une volonté réelle de contrier. C'est à ces pays qu'incombe la plus haute responsabilité en matière de transfert de technologies, et c'est eux qui doivent contribuer à les rendre accessibles à tous sur un pied d'égalité et sans conditions.

Le programme nucléaire mis en place à Cuba depuis les années 80 a été conçu en fonction du développement du pays et comprenait deux composantes fondamentales : les applications des techniques nucléaires et l'énergie nucléaire. Le projet de construction de la centrale électronucléaire de Juragu< a été arrêté récemment en raison des autres options qui se sont fait jour et qui, dans la situation actuelle du pays, sont plus viables d'un point de vue économique. Cuba couvre plus de 70 % de sa propre demande d'électricité avec du combustible produit dans le pays même.

Malgré la décision prise au sujet de ce projet, Cuba reconnaît le rôle important joué par les technologies nucléaires dans le développement durable. C'est la raison pour laquelle le pays continuera de

développer son programme nucléaire, en l'axant sur les applications des techniques nucléaires dans les différents secteurs de la vie socioéconomique du pays. Nous avons obtenu d'excellents résultats dans les domaines de la santé, de l'agriculture, de l'industrie et dans d'autres applications. Nous fournissons également des services d'experts en différents domaines à d'autres pays et nous prêtons nos installations pour la formation de spécialistes étrangers; certains produits cubains ont même été utilisés pour des projets internationaux de coopération dans le domaine de l'utilisation de l'énergie nucléaire.

En ce qui concerne le sujet des garanties, la question du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) devient à peu près impossible à ignorer. La position de Cuba sur ce Traité est bien connue. Nous considérons que les dispositions en sont par essence discriminatoires et sélectives, car elles légitiment la possession d'armes nucléaires par un nombre restreint de pays seulement. Les puissances nucléaires légitimées par ce Traité de non-prolifération ne sont même pas tenues de soumettre leurs installations et leurs arsenaux nucléaires au système des garanties de l'AIEA. Voilà les raisons fondamentales pour lesquelles Cuba n'a pas encore signé ou ratifié le Traité de non-prolifération.

Même si elle n'est pas partie au Traité de non-prolifération, et n'est aucunement obligée, par conséquent, de négocier des accords de garanties avec l'AIEA, Cuba a soumis à ce jour toutes ses installations nucléaires à des accords de garanties avec l'Agence, accords qu'elle respecte rigoureusement. En outre, nous avons signé en octobre 1999 le protocole additionnel aux accords de garanties en vigueur entre Cuba et l'AIEA, devenant ainsi le premier pays non signataire du Traité de non-prolifération à signer ce protocole.

Dans le cadre du blocus économique, commercial et financier à toute épreuve imposé contre Cuba depuis plus de 40 ans, notre programme d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire a fait l'objet de différentes mesures destinées à nous empêcher de progresser dans ce domaine. Comme on le sait, le Gouvernement des États-Unis d'Amérique a approuvé en 1996 la tristement célèbre Loi Helms-Burton, laquelle stipule notamment que l'achèvement et le fonctionnement de toute installation nucléaire à Cuba, même si elle est destinée à une utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, seraient considérés comme un acte d'agression entraînant une réponse proportionnée des États-Unis.

D'autres lois nord-américaines actuellement en vigueur détaillent des mesures destinées à boycotter par différents moyens le programme nucléaire cubain. Cuba réitère son rejet catégorique de ce type de mesures discriminatoires et contraires au Statut de l'AIEA. Toutefois, notre pays continuera de développer de façon totalement transparente son programme nucléaire à des fins pacifiques et continuera d'oeuvrer sans relâche en faveur du désarmement nucléaire et de l'élimination complète des armes nucléaires.

L'année dernière, après des négociations de plusieurs mois à Vienne et à New York, l'Assemblée générale a adopté une résolution, essentiellement de procédure, sur le rapport annuel de l'AIEA. Bien que pour beaucoup cela ait été un exercice décevant, son principal mérite a consisté selon nous en l'adoption d'un texte sans vote, contrairement à ce qui se passait depuis des années. Nous espérons que l'expérience de l'an passé aura pour effet la fin du cycle d'affrontements qui n'aurait jamais dû commencer sur cette résolution. S'agissant d'une agence de l'importance de l'AIEA, la résolution ne devrait comporter que des éléments de consensus et reprendre les questions qui bénéficient de l'appui nécessaire de toutes les délégations. Cela permettrait à l'Assemblée générale de signifier clairement son unité sur cette question et son appui au travail réalisé par l'AIEA. Cuba répète qu'elle est prête à contribuer aux efforts réalisés en vue d'atteindre cet objectif.

M. Sevilla Somoza (*Nicaragua*)*, Vice-Président, assume la présidence.*

M. Gatilov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Tout d'abord, je voudrais présenter mes sincères condoléances à la délégation et au peuple des États-Unis, aux victimes et familles endeuillées de tous ceux qui sont morts suite aux actes d'agression sans précédent commis par les forces du terrorisme international.

L'attaque terroriste à grande échelle commise le 11 septembre 2001 a montré d'où venait le vrai défi à la sécurité, en particulier lorsqu'il se combinait avec les tentatives des terroristes pour mettre la main sur des armes de destruction massive. Elle a aussi démontré ce contre quoi les États civilisés devraient déployer leurs efforts. Nous pensons que l'Agence internationale de

l'énergie atomique (AIEA) devrait jouer un rôle important dans ce domaine.

La Fédération de Russie voudrait accueillir chaleureusement le Directeur général de l'AIEA, M. Mohamed ElBaradei, pour le féliciter de sa réélection à ce poste et pour le remercier d'avoir soumis le rapport périodique de cette Agence à notre examen. À notre avis, le rapport nous fournit une image objective des activités multiples de l'Agence, couvrant des domaines aussi importants que le contrôle de la non-prolifération, jusqu'aux fonctions de vérification et d'assistance à l'usage pacifique de l'énergie atomique pour des objectifs de développement.

La Russie souscrit à une politique constante en matière de garantie de la stabilité stratégique, en se fondant sur la préservation et le renforcement du cadre juridique international dans le domaine de la non-prolifération nucléaire et du désarmement. En ratifiant les accords clefs de désarmement – START II, y compris l'ensemble des accords de New York et le Traité sur la limitation des systèmes de missiles antibalistiques et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) – la Russie a confirmé, non par des mots mais par des actions, son attachement à ses obligations.

À la présente session de l'Assemblée générale, la Russie, avec les délégations du Bélarus et de la Chine, a soumis un projet de résolution sur la préservation et le respect du Traité sur les missiles antimissiles, qui est et demeure l'épine dorsale du système de stabilité stratégique. En soumettant ce projet de résolution à l'appui du Traité sur les missiles antimissiles, nous nous fondons sur la nécessité de continuer à mobiliser les efforts de la communauté internationale pour empêcher que ne soit ébranlé le système existant de traités et d'accords dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement.

Parmi les éléments importants du désarmement nucléaire figurent la destruction des armes excédentaires et la réduction du complexe industriel des armes nucléaires en Russie. Grâce à la mise en oeuvre fructueuse de l'Accord intergouvernemental entre la Russie et les États-Unis du 18 février 1993 sur l'utilisation d'uranium hautement enrichi extrait des armes nucléaires, environ 5000 ogives nucléaires ont déjà été détruites. Nous pouvons aussi mentionner les progrès accomplis dans la conversion des entreprises liées à la production des armes nucléaires.

Nous pensons que, mises à part les initiatives unilatérales et bilatérales dans le domaine du désarmement nucléaire, il est temps de commencer des discussions sur les questions stratégiques dans le cadre des mécanismes multilatéraux, y compris entre les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, qui ont une responsabilité particulière en ce qui concerne le dessein du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), du TICE et d'autres accords internationaux.

Sans conteste, le TNP, qui délimite le système de sécurité internationale depuis plus de 30 ans, est l'un des traités fondamentaux dans le domaine nucléaire. La Russie attache une grande importance à la mise en oeuvre du document final de la Conférence d'examen du TNP de l'an 2000.

Comme on peut le voir dans le rapport de l'AIEA, l'année dernière, pratiquement tous les programmes principaux ont été mis en oeuvre conformément à ce qui était prévu. Nous avons en particulier relevé un domaine important des activités de l'Agence, l'application de garanties, qui est liée à l'application du régime de non-prolifération. La Fédération de Russie agit constamment pour soutenir l'élaboration de mesures visant à renforcer encore le système de garanties de l'AIEA, y compris les efforts pour développer des mesures de sauvegarde globales. La Russie finance un programme national pour le soutien scientifique et technologique des garanties de l'AIEA.

Nous devons souligner le rôle que pourrait jouer l'AIEA dans le contrôle international éventuel des matériaux fissiles qui seraient libérées à la suite d'un réel désarmement nucléaire. Nous pensons qu'un exemple pourrait en être l'initiative trilatérale visant à examiner les différents aspects du placement sous le contrôle de l'AIEA, par la Russie et les États-Unis, des matériaux fissiles excédentaires provenant des armements.

Nous sommes convaincus que l'aide au développement de l'énergie nucléaire doit demeurer un des domaines prioritaires de l'activité de l'Agence. Un événement important dans ce domaine a été le début de l'exécution d'un projet international concernant les réacteurs nucléaires novateurs et les cycles du combustible nucléaire. Nous constatons que ce projet a pour but d'exécuter une tâche spécifique : le

développement de critères coordonnés pour la sélection de technologies nucléaires prometteuses d'une nouvelle génération. Sa mise en oeuvre est l'une des mesures pratiques prévues dans l'initiative proposée par le Président Vladimir Poutine au Sommet du Millénaire l'an dernier, et son application servira le développement durable de l'humanité, la non-prolifération nucléaire et la stabilité environnementale de la planète.

Sur l'initiative de la Russie, la quarante-cinquième session de la Conférence générale de l'AIEA a adopté une résolution qui encourage tous les États intéressés à adhérer totalement au Projet international sur les réacteurs nucléaires novateurs et sur les cycles du combustible nucléaire et à apporter leurs propres contributions à sa mise en oeuvre. Nous sommes reconnaissants aux États qui ont soutenu cette résolution.

Nous constatons une tendance positive dans le changement d'attitude qui s'affirme à travers le monde envers l'énergie nucléaire. En mai 2000, le Gouvernement de la Fédération de Russie a approuvé une stratégie pour le développement de l'énergie nucléaire en Russie pour la première moitié du XXIe siècle. Aux termes de cette stratégie, le développement de l'énergie nucléaire sera trois fois plus important que le développement d'autres types de production d'énergie électrique. En juillet de cette année, la Russie a vu l'adoption d'un ensemble de lois autorisant l'importation de combustible nucléaire radioactif à des fins de stockage technologique et de traitement. Nous avons désormais de larges capacités en termes de recyclage du combustible irradié provenant des centrales nucléaires, en particulier en ce qui concerne les centrales que nous avons aidé à construire et à faire fonctionner. De nouvelles lois prévoient la possibilité de donner à bail du combustible, ce qui garantirait le retour du combustible irradié en Russie. Tout cela sera certainement favorable à la promotion de la coopération internationale pour l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

La Russie soutient les activités de l'AIEA dans le domaine de l'amélioration de la stratégie de coopération technique. La Fédération de Russie s'est acquittée de sa contribution volontaire, intégralement et dans les délais, au Fonds de coopération technique de l'AIEA pour l'année 2000.

Pour terminer, je voudrais exprimer notre opinion globalement positive de l'activité de l'AIEA pour l'année passée. Je voudrais souligner la nécessité de maintenir une proportion et un équilibre justes entre les principaux programmes fonctionnels de l'AIEA.

Nous nous attendons cette année à ce que l'Assemblée générale adopte un projet de résolution substantiel sur le rapport de l'AIEA. À notre avis, cela confirmerait de façon tangible le rôle que joue l'Agence dans la mise en oeuvre des importantes tâches qui lui incombent concernant la non-prolifération nucléaire et l'assistance à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

M. Khairat (Égypte) (*parle en arabe*) : Je voudrais d'abord exprimer mes sincères félicitations à M. Mohamed ElBaradei, à la suite de sa reconduction en tant que Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Cette réaction illustre la confiance que lui accordent tous les pays et leur gratitude pour sa direction avisée des travaux de l'Agence et pour les efforts qu'il déploie en vue de promouvoir les activités de l'AIEA visant à renforcer les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire au service de l'humanité et le régime de non-prolifération nucléaire. Je voudrais également le remercier de son excellente présentation du rapport annuel de l'Agence.

Nous avons lu le rapport annuel de l'Agence et pris connaissance des acquis obtenus au cours de l'année écoulée. Vu les contraintes de temps, il nous serait difficile de traiter de tous les aspects du travail de l'Agence, qui sont traités dans le rapport, tels que la sûreté nucléaire, la sûreté radiologique, la sécurité des matériaux etc. Mais nous voudrions réaffirmer la grande importance que nous accordons au système global de garanties de l'Agence comme moyen de surveiller et de vérifier l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et de prévenir le détournement de cette énergie à des fins militaires.

Fidèle à sa position de principe au niveau régional et international, l'Égypte considère le système de garanties généralisées de l'Agence comme le fondement du régime de non-prolifération. Nous pensons que l'adhésion universelle à ce régime revêt la plus haute priorité. Cela a été demandé par la sixième Conférence d'examen des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), et cet appel a été renouvelé à l'unanimité en tant que l'un des objectifs principaux des efforts internationaux, visant à

renforcer le régime de non-prolifération nucléaire. De ce point de vue et considérant la dynamique internationale en faveur d'une adhésion universelle au régime de garanties généralisées de l'Agence, nous sommes très surpris de la position de certains pays actifs et influents dans le domaine de la non-prolifération nucléaire qui, à l'occasion, adoptent une attitude négative à l'égard de la nécessaire réalisation de l'adhésion universelle au système global de garanties. Cette contradiction flagrante illustre le manque de crédibilité de certains pays influents, et cela accroît les dangers dans le domaine nucléaire. Ils continuent d'exiger que des mesures additionnelles soient prises par les États qui ont déjà accepté ces principes. Cette attitude contradictoire est tout à fait incompréhensible et ne reflète pas une approche internationale sérieuse face à la non-prolifération nucléaire. Dans ce contexte, nous nous félicitons de l'adoption, par la quarante-cinquième session de la Conférence générale de l'Agence, d'une résolution sur le renforcement du système de garanties et de mise en oeuvre d'un protocole additionnel. Nous avons noté une certaine objectivité au vu de l'importance d'assurer l'universalisation du régime global de garanties, et nous attendons davantage de mesures de la communauté internationale dans ce domaine.

L'Égypte accorde une grande importance à la réalisation des buts et principes de la non-prolifération nucléaire et du désarmement nucléaire dans le monde. Elle s'intéresse de près au renforcement du système de garanties généralisées et souligne le fait que la réalisation de progrès dans ces domaines, notamment au Moyen-Orient, est vitale compte tenu de l'intransigeance d'Israël, de sa menace de recourir à des stratégies dissuasives dépassées, et de son refus de soumettre ses installations nucléaires au régime de garanties.

Tous les États de la région ont adhéré au TNP et ont soumis leurs activités nucléaires aux garanties généralisées de l'Agence. Il s'agit d'une mesure visant à instaurer la confiance dans le régime de non-prolifération des armes nucléaires, et témoigne de leur intention de créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Seul Israël continue de rester en marge des efforts de la région dans ce domaine.

Depuis 1974, l'Égypte, fidèle à ses principes, a pris l'initiative de créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Il s'agit d'un appel que l'Assemblée générale a constamment lancé par consensus depuis 1980 et qui a culminé avec l'initiative du Président Moubarak en date du 18 avril 1990 de demander la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient, dans le prolongement naturel des efforts en cours de l'Égypte visant à créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. L'Égypte continue d'appeler à la mise en oeuvre du système de garanties généralisées de l'AIEA toutes les installations nucléaires au Moyen-Orient. En vue d'assurer la mise en oeuvre de cette initiative, la Conférence générale de l'Agence adopte chaque année à l'unanimité une résolution sur l'application des garanties de l'Agence au Moyen-Orient. En dépit de tous ces efforts, Israël refuse encore de se soumettre à la volonté internationale et n'accepte pas de placer ses installations nucléaires sous contrôle international. Ces efforts et appels ne viennent pas uniquement des parties égyptienne ou arabes, mais d'autres pays. La volonté internationale est reflétée dans le document final, que la sixième Conférence d'examen du TNP, tenue en 2000, a adopté à l'unanimité. Dans ce document, la Conférence se félicite de l'adhésion de tous les pays du Moyen-Orient, excepté Israël, au TNP. Elle réaffirme également combien il est important qu'Israël adhère au Traité et accepte que ses installations nucléaires soient soumises au régime de garanties généralisées de l'Agence.

Nous apprécions les efforts de l'Agence visant à renforcer les objectifs et l'efficacité des programmes de coopération technique de l'Agence avec les États Membres, surtout avec les pays en développement, notamment d'Afrique. Même si nous appuyons les mesures concrètes de l'Agence visant à renforcer les programmes de coopération technique par des consultations avec les États Membres sur les détails des divers projets et la mise au point de plans d'action nationaux et régionaux en vue d'une meilleure coordination entre le Secrétariat et les chefs de projets en question, nous voudrions souligner la nécessité de disposer de fonds suffisants pour ces activités, et d'un financement rigoureux des activités de coopération technique, qui constituent un élément essentiel de l'action de l'Agence.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer l'importance que l'Égypte accorde à la nécessité, pour l'Assemblée générale, d'adopter annuellement une résolution de fond sur ce point de l'ordre du jour – Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique –, eu

égard à l'intérêt que nous portons au travail de l'Agence et à son rôle essentiel dans les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Nous pensons que la résolution de procédure de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale ne reflète pas suffisamment le niveau des travaux de l'Agence, et nous espérons que cela ne se répétera pas.

M. Balarezo (Pérou) (*parle en espagnol*) : Je voudrais d'abord remercier M. Mohamed ElBaradei de nous avoir présenté le rapport exhaustif de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), et le féliciter de sa réélection pour un deuxième mandat en tant que Directeur général de l'AIEA. Cette réélection réaffirme la confiance que la communauté internationale a placée en l'important travail qu'il a déjà accompli de même qu'elle réaffirme la nécessité que ce travail se poursuive afin de consolider les résultats déjà obtenus dans les trois piliers fondamentaux selon lesquels l'Agence regroupe ses activités, à savoir le système de garanties, la sûreté des installations nucléaires et la promotion du transfert de technologie et la coopération technique à des fins pacifiques.

Les attaques terroristes qui ont été perpétrées à New York et à Washington il y a de cela deux mois, mettent en lumière la nécessité urgente de disposer d'un système de protection efficace des matières fissiles et des installations nucléaires, de lutter contre le trafic illicite de ces matières et de renforcer le régime de non-prolifération et de désarmement nucléaire en appliquant immédiatement les 13 points convenus par consensus lors de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2000.

L'Agence internationale de l'énergie atomique a joué dans ces domaines un rôle fondamental en renforçant la seule option qui garantisse de façon absolue le non-recours aux armes nucléaires aussi bien de la part des acteurs étatiques que des acteurs non étatiques. Cette option suppose l'élimination totale des armes nucléaires. Le Pérou est convaincu de la nécessité de pouvoir compter sur un système international de vérification efficace et réel des matières fissiles et des installations nucléaires et de pouvoir s'assurer que ces matières sont utilisées à des fins uniquement pacifiques.

En se fondant sur l'expérience acquise au cours des dernières années et sur la reconnaissance de la nécessité de renforcer les capacités d'évaluation et d'information de l'AIEA afin de déterminer avec exactitude si des matières fissiles ont été détournées à des fins militaires, mon pays a souscrit au Protocole additionnel aux accords de garanties. Après l'entrée en vigueur de ce protocole le 23 juillet, le Pérou est devenu le premier État d'Amérique latine à s'engager à réaliser pleinement les objectifs de l'Agence qui visent à améliorer l'efficacité du système de garanties et ainsi à renforcer le régime de non-prolifération nucléaire.

Par ailleurs, en décembre de cette année, le Pérou accueillera un séminaire régional de l'AIEA dont l'objectif est de promouvoir la signature des accords de garanties et des protocoles additionnels entre les États parties au Traité de Tlatelolco. Le Pérou espère ainsi contribuer au renforcement du régime de non-prolifération nucléaire en Amérique latine et dans les Caraïbes. Ce séminaire bénéficiera en outre de la coopération du Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes et de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine.

Mon pays souhaiterait revenir sur le débat qui a récemment eu lieu à la quarante-cinquième session ordinaire de la Conférence générale sur la protection radiologique et la gestion sûre des déchets radioactifs, y compris le transport sûr de ces matières. Lors de ce débat on a adopté par consensus une résolution inédite sur cette importante question. Cette résolution, coparrainée par le Pérou, a pour objectif d'encourager un dialogue constructif entre les États transporteurs et les États qui risqueraient d'être touchés par cette activité en ayant recours à une notification rapide concernant ce type de chargement. Dans le cadre de la résolution, nous reconnaissons d'importants concepts, comme par exemple la protection des États insulaires et des États côtiers contre des pertes économiques réelles, qui pourraient résulter d'un accident mettant en cause des matières radioactives et la responsabilité objective en pareil cas.

Ces éléments contribueront fondamentalement au renforcement notamment d'un régime international adéquat et intégré de transport des matières radioactives. Il s'agit là d'une question qui intéresse particulièrement la communauté internationale, comme cela a été confirmé par l'annonce faite par le Conseil des Gouverneurs de l'AIEA d'une conférence qui se tiendra sur cette question en 2003. Par ailleurs, le

Pérou souhaiterait faire état de l'appui considérable qu'il reçoit de l'AIEA dans le domaine de la coopération technique à des fins pacifiques, en particulier dans le cadre du plan de développement relatif à la région frontalière entre le Pérou et l'Équateur.

Comme par le passé, le Pérou continuera d'oeuvrer en faveur de la réalisation des objectifs prioritaires de l'Agence internationale de l'énergie atomique, et il appuiera les efforts déployés par l'Agence en vue de s'acquitter de sa responsabilité de promouvoir l'application sûre et pacifique de l'énergie nucléaire et d'éviter son utilisation à des fins destructrices. À cet égard, nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle fournisse à l'AIEA les ressources financières nécessaires pour lui permettre de poursuivre ses objectifs inestimables visant à consolider le développement et la paix et la sécurité internationales.

M. Dauth (Australie) (*parle en anglais*) : Je souhaiterais commencer par remercier le Directeur général, M. ElBaradei, de sa déclaration exhaustive sur les réalisations de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et les défis auxquels celle-ci sera confrontée au cours de l'année à venir. En s'acquittant du mandat de l'Agence, les États membres ont été bien servis sous la direction de M. ElBaradei. C'est donc avec un très grand plaisir que l'Australie s'est associée aux autres États pour le reconduire au poste de Directeur général jusqu'en 2005. Nous attendons avec intérêt la poursuite de notre coopération étroite avec lui et avec les membres du Secrétariat.

L'Australie se réjouit à la perspective d'une relation de travail encore plus étroite avec l'Agence en 2001-2002, lorsqu'elle présidera le Conseil des Gouverneurs. Dans le cadre de ces responsabilités, il incombe à ma délégation de présenter un projet de résolution sur le rapport de l'AIEA à cette Assemblée. J'espère le faire dans les prochains jours, une fois que le processus très intense de consultations officieuses en cours à Vienne sera achevé.

L'Article 1 de la Charte des Nations Unies formule un objectif noble qui est de

> « maintenir la paix et la sécurité internationales et à cette fin : prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écarter les menaces à la paix ».

Pour prévenir les menaces à la paix il faut instaurer des mesures de confiance entre les nations et mettre au point un système de sécurité international qui soit effectif. Le système de garanties nucléaires de l'AIEA et d'autres mesures de vérification contribuent grandement à la poursuite de cet objectif.

Les événements du 11 septembre nous ont montré de manière indéniable qu'il est impératif de redoubler d'efforts au niveau de la communauté internationale pour répondre aux menaces à la sécurité mondiale, telles que le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive. Les efforts déployés par l'Agence pour veiller à ce que les matières nucléaires et autres matières radioactives ne soient pas détournées sont d'une importance fondamentale. C'est aussi le cas du respect par tous les États des différents guides et autres documents portant sur la protection physique que l'Agence a élaborés au fil des ans. L'Australie attache une importance particulière à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires, appelle tous les États à y adhérer et attend avec intérêt l'élargissement de son champ d'application pour inclure les matières d'utilisation domestique, le stockage et le transport. À cet égard, l'Australie se félicite de la décision prise par le Directeur général de convoquer un groupe d'experts pour rédiger un amendement bien défini visant à renforcer la Convention et à encourager les États à y devenir parties.

L'Australie considère l'Agence internationale de l'énergie atomique comme le pilier central de tout régime de non-prolifération nucléaire dont le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est la pierre angulaire. L'accord de garanties du TNP appliqué par l'Agence demeure fondamental pour faire progresser le commerce et la coopération en appui à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. En tant que grand fournisseur d'uranium, l'Australie place ses exportations d'uranium sous les garanties de l'Agence pour veiller à ce que les matières nucléaires de l'Australie ayant fait l'objet d'engagements soient bien utilisées à des fins uniquement pacifiques. Nous attachons beaucoup d'importance à la contribution que les accords de garantie de l'Agence apportent à l'établissement d'un climat de confiance dans le cadre duquel la coopération internationale nucléaire est possible.

Plus d'une année s'est écoulée depuis que les résultats historiques de la Conférence d'examen de

2000 du TNP ont établi un ordre du jour ambitieux pour la communauté internationale afin de promouvoir la non-prolifération nucléaire, le désarmement et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Le Document final de la Conférence d'examen du TNP de 2000 reconnaît que les garanties de l'Agence sont une composante essentielle de tout régime de non-prolifération nucléaire et appuie le renforcement de ce système de garanties par l'adoption de protocoles additionnels. Malheureusement, le nombre actuel de signatures et de ratifications par les États des protocoles additionnels n'est pas encore à la mesure de la reconnaissance par la Conférence d'examen du TNP de 2000 de l'importance des protocoles additionnels. Nous saisissons cette occasion pour lancer un appel pressant aux États qui n'ont pas encore signé ou ratifié un protocole additionnel de le faire le plus rapidement possible. Nous demandons également aux États qui n'ont pas encore adhéré aux accords de garanties TNP de le faire sans plus tarder.

L'Australie est satisfaite d'être le premier État où les garanties intégrées soient appliquées. L'Agence gagne une expérience pratique en Australie en appliquant de nouvelles mesures telles que les inspections inopinées, l'accès complémentaire et l'accès réglementé, qui seront inestimables dans le cadre de l'élargissement des garanties intégrées à d'autres pays. Nous espérons, fait important, que l'expérience de l'Australie apportera également la preuve que les garanties intégrées ne constituent pas un fardeau, mais apportent des bienfaits sur le plan d'une efficacité accrue.

L'objectif ultime du désarmement nucléaire ne saurait être réalisé sans mesures efficaces garantissant la non-prolifération nucléaire. La Conférence d'examen du TNP de 2000 a identifié la négociation du Traité d'arrêt de la production de matières fissiles comme l'une des mesures les plus urgentes à prendre par la communauté internationale en matière de désarmement et de non-prolifération. Nous félicitons l'Agence de sa contribution permanente au dialogue sur les exigences de vérification éventuelles de ce traité.

Il est nécessaire de demeurer vigilant s'agissant de rechercher des programmes clandestins d'armements nucléaires et de maintenir la pression sur les États qui n'observent pas les règles. Deux États continuent de mettre à l'épreuve le régime de non-prolifération : la République populaire démocratique de Corée et l'Iraq. Nous craignons que l'Agence ne soit pas en mesure de vérifier si la déclaration d'inventaire de la République populaire démocratique de Corée est exacte et complète, étant donné que ce pays est juridiquement tenu, sur le plan international, d'observer l'accord de garanties. La République populaire démocratique de Corée doit, pour mener à bien le projet de réacteur à eau ordinaire, coopérer pleinement avec l'AIEA et respecter entièrement et dès que possible l'accord de garanties de l'Agence.

Si l'Iraq suscite notre préoccupation, c'est parce que depuis décembre 1998, l'AIEA n'a pas été en mesure de procéder à ses activités de vérification et de surveillance découlant des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous nous félicitons de ce que l'Agence soit prête à reprendre une telle vérification en Iraq dès que les circonstances le permettront. Pour sa part, l'Iraq doit maintenant coopérer pleinement avec l'AIEA et la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU) pour permettre à l'Agence de s'acquitter du mandat qui lui a été confié par le Conseil de sécurité.

Le maintien de la paix et de la sécurité comporte aussi des dimensions socioéconomiques. À cet égard, l'Australie attache une grande importance au rôle unique joué par l'Agence s'agissant de garantir l'utilisation sans danger de l'énergie nucléaire et l'application des technologies nucléaires dans les pays en développement.

La Conférence d'examen du TNP de 2000, renforcée par les Conférences générales de l'AIEA qui lui ont succédé, a souligné l'importance extrême du maintien de la sûreté nucléaire aux niveaux optimaux. L'Australie insiste sur l'importance capitale des travaux de l'Agence pour l'élaboration de normes de sûreté régissant l'industrie nucléaire, ainsi que la mise sur pied de régimes juridiques et de programmes d'assistance visant à renforcer la sécurité nucléaire dans les États Membres. L'Australie se préoccupe tout particulièrement d'apporter des améliorations au régime international de sécurité pour les réacteurs de recherche. L'Australie continue aussi de promouvoir un dialogue constructif entre les États transporteurs et les États côtiers pour un transport sans danger des matières radioactives.

Conformément à l'article IV du TNP, l'Agence a été reconnue par diverses Conférences d'examen du TNP comme l'agent principal de transferts de technologie à des fins pacifiques nucléaires. Nous

saluons les efforts de l'Agence visant à renforcer la coopération technique, notamment grâce à l'utilisation d'outils de planification stratégique tels que la planification thématique, les cadres de programmes par pays et l'approche-projet modèle.

L'Australie a eu le plaisir de participer aux activités de coopération technique de l'AIEA au cours de l'année écoulée, en contribuant au Fonds de coopération technique de l'Agence et en participant directement aux activités susceptibles de renforcer la coopération dans le transfert des connaissances et de la technologie à des fins nucléaires pacifiques. Les spécialistes australiens ont entrepris de nombreuses missions d'experts et donné des conférences dans le cadre de leurs activités du programme de coopération technique, et l'Australie a accueilli un certain nombre de réunions de l'AIEA et de stages de formation. Nous avons aussi beaucoup contribué aux activités de coopération technique par l'intermédiaire de contributions extrabudgétaires dans le cadre de projets spécifiques de l'Agence. L'Australie a d'autre part fermement appuyé la gestion, la structure et le programme de l'Accord de coopération régionale de l'Agence pour l'Asie et le Pacifique.

L'environnement externe dans lequel opère l'Agence est de nature hautement fluide, et l'Agence doit maintenir sa capacité de répondre rapidement et efficacement aux événements extérieurs, qu'ils soient liés à la protection physique, à la prolifération ou à la sûreté nucléaires, ou encore au développement durable.

Les observations de M. ElBaradei à ce sujet reflètent les principaux aspects d'une nouvelle année d'activité pour l'Agence, dans le cadre de son mandat, qui est de mobiliser l'atome pour le bienfait de l'humanité. L'Australie continuera de fournir un appui technique, financier et politique à cet effort.

M. Sun (République de Corée) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je souhaiterais exprimer mes félicitations sincères à M. ElBaradei pour sa réélection à la fonction de Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Ma délégation souhaiterait le remercier, ainsi que ses collaborateurs, de leur dévouement et de leurs efforts inlassables pour s'acquitter des mandats de l'Agence.

Au cours de ses 45 années d'histoire, l'AIEA a joué plusieurs rôles importants. Elle a été un ferme avocat du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), elle a été un médiateur de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et a dirigé les efforts visant à forger une coopération internationale sur les questions nucléaires. En ce nouveau siècle, il est fondamental que la communauté internationale continue de reconnaître et d'affirmer l'importance de l'Agence dans ces domaines et d'autres, de façon à garantir une utilisation plus positive et plus productive de l'énergie nucléaire.

En tant que source d'énergie économique et stable, l'énergie nucléaire continue d'apporter des contributions importantes au développement économique, à la préservation de l'environnement et à l'amélioration du niveau de vie dans le monde. Je pense qu'à l'avenir, le rôle de l'énergie nucléaire, s'agissant de favoriser le développement durable dans le monde entier continuera de croître. Un projet à venir, qui indique la voie vers une utilisation plus large de l'énergie nucléaire, est le projet international de l'AIEA sur les réacteurs nucléaires et les cycles du combustible innovants. Mon gouvernement se félicite de ce projet et prévoit de contribuer à sa mise en oeuvre.

La République de Corée demeure à l'avant-garde de l'élaboration d'une technologie nucléaire avancée. La Corée met notamment au point un réacteur de la prochaine génération d'une puissance de 1400 mégawatts, ainsi qu'un petit réacteur modulaire à système intégré pour le dessalement de l'eau de mer et la production d'électricité. Nous sommes fiers de compter parmi les États Membres qui déploient de grands efforts pour mettre au point des systèmes nucléaires novateurs pour répondre à un large éventail de besoins mondiaux.

L'avenir de l'énergie nucléaire est étroitement lié à la question de la sûreté nucléaire. Voilà pourquoi nous devons déployer des efforts constants pour promouvoir la sûreté nucléaire à l'échelle mondiale. Nous nous félicitons de l'entrée en vigueur en juin dernier de la Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible irradié et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs, comme cadre important de la garantie de la sûreté nucléaire mondiale. Mon gouvernement est en passe de ratifier cette Convention.

En ce qui concerne la sûreté et la sécurité des matières radioactives, mon pays a mis en oeuvre le système d'information sur la sécurité radiologique (RASIS), qui peut suivre et surveiller les radio-isotopes depuis la production jusqu'à leur élimination par la

voie de l'Internet. Nous estimons que d'autres discussions sont nécessaires au niveau international pour continuer à améliorer la sûreté et la sécurité des matières radioactives. Dans ce contexte, je souhaiterais appeler l'attention sur la proposition récente faite par mon pays de créer un réseau d'informations à l'échelle mondiale dans le but de surveiller la vente et la gestion des matières radioactives, une proposition faite au cours de la Conférence générale de l'AIEA le mois dernier.

De plus, après les attaques terroristes du 11 septembre aux États-Unis, l'importance de la protection physique des matières nucléaires et la nécessité de lutter contre le trafic illicite ne sauraient être trop soulignées. À cet égard, nous nous félicitons de la décision prise par le Directeur général de réunir un groupe à composition non limitée d'experts juridiques et techniques en décembre prochain afin de rédiger un amendement bien défini renforçant la Convention sur la protection physique des matières nucléaires. Mon gouvernement se réjouit à la perspective de participer à cette réunion.

Le Gouvernement coréen estime que la non-prolifération est la principale condition préalable à l'utilisation et au développement de l'énergie nucléaire. C'est pour cette raison que nous avons activement contribué à tous les aspects du régime international de non-prolifération nucléaire. L'un des éléments les plus fondamentaux de ce régime est le système de garanties de l'AIEA.

À cet égard, nous sommes satisfaits de constater que l'Agence a conclu, dans son Rapport sur l'application des garanties (SIR) de l'an 2000, que dans les 140 États ayant appliqué leurs accords de garanties, on n'a signalé aucun détournement de matières nucléaires ni aucun usage abusif d'installations ou d'équipements placés sous les garanties de l'Agence.

En outre, le rapport fournit des assurances encore plus larges aux sept États membres où des protocoles additionnels sont entrés en vigueur ou sont provisoirement appliqués. L'Agence a été en mesure non seulement d'affirmer qu'il n'y a eu aucun détournement de matières nucléaires déclarées, mais également qu'on n'a pas signalé d'activités ou de matières nucléaires non déclarées. Ma délégation aimerait féliciter l'Agence de ses efforts qui ont permis d'aboutir à ces résultats positifs.

La délégation de la République de Corée souhaiterait aussi saluer les efforts récents déployés par l'AIEA afin de renforcer l'efficacité du système de garanties et d'améliorer sa productivité. Nous attendons l'achèvement dans les délais prescrits du cadre conceptuel du système de garanties intégré. Nous lançons un appel pressant à l'AIEA afin qu'elle demeure vigilante pour garantir l'absence d'incidences sur les coûts dans ce projet.

Afin de renforcer la transparence nucléaire, la République de Corée a mis en place depuis quatre ans son propre système de comptabilité et de contrôle, qui vient s'ajouter aux inspections réalisées par l'AIEA. Ces efforts ont permis à mon pays d'atteindre 95 % des objectifs en matière d'inspection. Dans le cadre de ce programme, la Corée aide l'AIEA à renforcer la nouvelle approche de partenariat expérimentale, qui, nous l'espérons, fera l'objet d'un nouveau modèle d'inspection de l'AIEA à l'avenir.

Depuis 1993 la Conférence générale de l'AIEA a adopté des résolutions priant instamment la République populaire démocratique de Corée d'appliquer pleinement son accord de garanties avec l'AIEA. En novembre dernier, l'Agence a transmis à la République populaire démocratique de Corée un programme détaillé de tout le processus de vérification. En mai 2001 l'Agence a présenté deux mesures concrètes qui pourraient être prises concernant le laboratoire de production d'isotopes et la vérification du plutonium dans les barres de combustible nucléaire épuisé dans les réservoirs de l'installation du réacteur de 5 mégawatts. La Conférence générale de l'AIEA, par sa résolution GC (45)/RES/16 du 21 septembre 2001, se félicite, entre autres, des efforts déployés par l'Agence et encourage vivement la République populaire démocratique de Corée à répondre positivement et rapidement aux premières mesures concrètes de l'Agence.

Grâce aux efforts fournis par le secrétariat de l'Organisation pour le développement énergétique de la péninsule coréenne (KEDO) et ses partenaires, les travaux de construction du projet de réacteur à eau ordinaire avancent. En septembre dernier, la KEDO a commencé l'excavation du bloc usine, avec l'autorisation de la République populaire démocratique de Corée. Lorsque l'arrangement du site et la construction de l'infrastructure du site seront terminés, la KEDO sera à même de continuer la concrétisation de

ce projet qui représente une étape importante dans la construction du réacteur.

En vertu du Cadre convenu, avant que les composantes nucléaires clefs du réacteur ne puissent être livrées, la République populaire démocratique de Corée doit se conformer pleinement à son accord de garanties avec l'AIEA. Étant donné que selon les évaluations de l'Agence, il faudrait trois à quatre années pour vérifier si le rapport initial de la République populaire démocratique de Corée est exact et complet, nous demandons à la République populaire démocratique de Corée de coopérer pleinement avec l'AIEA dans les plus brefs délais. Sur cette toile de fond, nous espérons sincèrement que les faits positifs survenus récemment dans la péninsule coréenne et en Asie du Nord-Est permettront de promouvoir la pleine application des accords pertinents.

Avant de terminer, j'aimerais attirer l'attention sur la résolution adoptée à la quarante-troisième Conférence générale de l'AIEA en vue d'amender l'article VI des Statuts de l'Agence concernant l'élargissement du Conseil des Gouverneurs de l'AIEA. Nous demandons à tous les États membres qui n'auraient pas encore ratifié l'amendement de le faire rapidement, de façon à ce qu'il puisse entrer en vigueur dès que possible.

Je termine en réaffirmant l'attachement indéfectible de ma délégation aux objectifs de l'AIEA ainsi que son ferme appui aux travaux de l'Agence.

M. Fonseca (Brésil) (*parle en espagnol*) : C'est pour moi un honneur de m'exprimer au nom des délégations argentine et brésilienne pour dire combien nous apprécions le rapport présenté par le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, M. Mohammed ElBaradei.

Personne n'ignore que le Brésil et l'Argentine ont toujours appuyé de manière active et permanente les objectifs de la communauté internationale en faveur de la non-prolifération, du désarmement nucléaire et de la promotion des utilisations pacifiques de l'énergie atomique. Ces objectifs garantissent le droit de tous les États de développer leur recherche sur l'énergie nucléaire ainsi que sa production et son utilisation à des fins pacifiques. C'est la raison pour laquelle le Brésil et l'Argentine font aujourd'hui cette intervention conjointe qui commémore les dix années d'existence de l'Agence brasilo-argentine de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires (ABACC). Cela nous permet également d'annoncer la création de l'Agence argentino-brasilienne pour l'application de l'énergie nucléaire.

Ces deux faits illustrent la détermination continue et permanente du Brésil et de l'Argentine de maintenir et d'accroître les liens de fraternité développés au cours des années 80 lorsque nos pays ont pour la première fois montré la volonté politique de rapprocher et intégrer nos sociétés. La volonté politique de nos sociétés de renforcer la confiance à l'égard des objectifs pacifiques de nos programmes nucléaires respectifs constitue un élément fondamental de l'engagement beaucoup plus ample en faveur de la non-prolifération des armes de destruction massive. Cette volonté politique s'est renforcée en 1991 avec la création de l'ABACC, agence bilatérale dont l'objectif est d'appliquer des garanties bilatérales sur les matières nucléaires dans les deux pays à travers un système commun de comptabilité et de contrôle.

Cette action est allée de pair avec l'application des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) dans chaque installation en Argentine et au Brésil. Ces garanties tiennent compte du système bilatéral de contrôle et de l'entrée en vigueur pour les deux pays du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans la mer des Caraïbes.

Cette année, nous célébrons le dixième anniversaire de l'ABACC. Depuis sa création, l'Agence a accumulé une expérience significative dans l'exercice de la mission qui lui a été confiée. Nous voudrions souligner la compétence et le professionnalisme du personnel et des inspecteurs de cette Agence qui satisfont, et dépassement même, les critères internationaux les plus élevés, et qui démontrent le haut niveau de formation technico-opérationnelle donnée par l'Agence. Le mandat que cette agence bilatérale a reçu de nos deux pays est solide et permanent. L'ABACC est, et continuera d'être, un instrument essentiel de transparence et de rapprochement bilatéral. Nous pensons que la mission permanente de l'ABACC continuera de renforcer les liens d'amitiés entre nos deux pays.

Dans ce contexte, il est en conséquence naturel qu'aux prochaines étapes de la coopération bilatérale entre l'Argentine et le Brésil, nous explorions une dimension inconnue de ce travail conjoint dans le domaine de l'utilisation pacifique de la technologie

nucléaire. Le 14 août 2001, l'Argentine et le Brésil ont signé à Buenos Aires une déclaration conjointe qui a débouché sur la création de l'Agence argentino-brésilienne pour l'application de l'énergie nucléaire.

Cette agence ouvre un nouveau chapitre dans la relation qui existe entre l'Argentine et le Brésil dans le domaine nucléaire, car elle intensifie la coopération pour une utilisation pacifique de la science et de la technologie nucléaire. Nous sommes convaincus qu'une étroite coopération dans des domaines tels que le cycle combustible nucléaire, la production des radio-isotopes, la gestion des déchets radioactifs ou le développement de technologies novatrices pour les réacteurs générateurs électriques, entre autres, donnera des avantages concrets qui bénéficieront à nos deux pays. Cette agence fournira les conditions et les synergies adéquates dans d'autres domaines en vue d'élaborer et mettre en oeuvre des projets communs.

Cette agence permettra en outre de renforcer et de compléter les activités du Comité brasilo-argentin permanent sur la politique nucléaire, qui a fourni le cadre dans lequel l'Agence a été créée, et facilite également un dialogue favorable à la prise et à la coordination d'initiatives politiques, techniques et commerciales dans le secteur nucléaire. Cette agence disposera d'une structure organisationnelle virtuelle, et les entités gouvernementales et principales sociétés du secteur nucléaire de chaque pays seront représentées. La première mission de cette agence au cours des 6 mois à venir consiste à préparer des plans à moyen terme pour la planification du gouvernement dans le secteur nucléaire, ainsi qu'un plan d'action pour la première année.

Ce n'est pas seulement un résultat remarquable du processus d'instauration de confiance et de transparence. La création de l'Agence renforce aussi nos relations dans le domaine nucléaire – nous lançons tous les jours de nouveaux projets et des objectifs communs.

En conclusion, nous souhaiterions souligner le rôle très important de l'AIEA, qui est chargée de promouvoir l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et assume une fonction essentielle dans le régime international de non-prolifération des armes nucléaires.

M. Kmoníček (République tchèque) (*parle en anglais*) : Étant donné que la République tchèque s'est associée à la position présentée par la Belgique au nom de l'Union européenne et des pays associés, je n'aborderai que les sujets qui sont d'une importance particulière pour mon gouvernement.

D'emblée, j'aimerais remercier le Directeur général, M. ElBaradei, de son intervention très complète, mettant en relief les progrès des activités de l'Agence au cours de l'année écoulée.

Permettez-moi tout d'abord de vous livrer quelques réflexions relatives au rôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) à l'aube du nouveau millénaire. La République tchèque appuie les efforts conjoints actuels du Secrétariat et des États membres pour renforcer l'Agence, augmenter son efficacité et faire face aux contraintes budgétaires. Étant donné les défis du XXIe siècle, il est impératif de faire un meilleur usage des capacités de l'Agence, car c'est la seule plate-forme mondiale de coopération pour une utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et des rayonnements ionisants. Dans le même temps, il est également fondamental de maintenir et de renforcer le caractère objectif de ses travaux, qui garantit sa compétence et sa réputation reconnue à l'échelle mondiale.

Nous ne saurions trop insister sur l'importance des responsabilités de l'AIEA eu égard au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, lequel nécessite un appui permanent de tous ses membres en matière de politiques, de savoir-faire, de financement et d'application des instruments juridiques connexes. Mon pays est sur le point de mettre au point le cadre nécessaire législatif et systémique national pour l'application du protocole additionnel signé avec l'AIEA au cours de la quarante-troisième Conférence générale. Un amendement global de la Loi atomique tchèque dont débattra le Parlement à la fin de cette année est la condition préalable à la mise en route d'une ratification rapide du protocole additionnel. Nous sommes sur le point d'appliquer pleinement les garanties renforcées de l'AIEA et réitérons notre appel aux États Membres, qui ne l'ont pas encore fait, à faire de même.

Nous nous félicitons de l'appui que l'Agence a fourni aux États Membres ces dernières années pour l'élaboration et l'application d'instruments juridiques importants. À cet égard, permettez-moi de rappeler la Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible irradié et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs.

J'ai le plaisir d'indiquer que mon pays compte parmi les 26 États qui ont adhéré à la Convention commune et a déposé son instrument de ratification le 20 mars 2001, permettant ainsi l'entrée en vigueur de la Convention 90 jours plus tard. Je voudrais saisir cette occasion pour lancer un appel à tous les États Membres qui ne l'ont pas encore fait à prendre toutes les mesures nécessaires pour devenir partie à la Convention commune, en temps voulu pour assister à la première conférence d'examen des parties contractantes.

La deuxième série de présentation de rapports pour la Convention sur la sûreté nucléaire est sur le point de commencer. Le Gouvernement de la République tchèque a déjà approuvé le texte amendé du rapport national, qui fournit une mise à jour du cadre réglementaire et juridique actuel, ainsi qu'une étude de cas des centrales nucléaires de Dukovany et Temelín. Nous attendons avec intérêt la deuxième Réunion d'examen des Parties contractantes, prévue pour avril 2002, pour démontrer que nous respectons pleinement les exigences de la Convention.

Nous nous félicitons également du rôle de l'Agence dans le processus d'amendement et de renforcement de la Convention sur la protection physique des matières nucléaires. Comme l'Union européenne, la République tchèque convient qu'il faut envisager la nécessité d'une conférence d'examen une fois qu'un projet d'amendement bien défini aura été préparé.

Tout à la fin de l'année dernière, le Gouvernement tchèque a approuvé une politique énergétique nationale mise à jour. L'option nucléaire est maintenue et des efforts plus importants seront entrepris pour utiliser efficacement l'énergie et avoir recours à des sources d'énergie renouvelables. Ceci s'inscrit dans la lignée d'un nouveau cadre juridique mis en oeuvre en République tchèque pour l'utilisation de l'énergie nucléaire et des radiations ionisantes. Ce cadre est fondé sur les priorités suivantes : le degré de contrôle et de transparence dans l'industrie nucléaire, et l'indépendance et la diversité des compétences sur la sûreté et la protection radiologique.

Dans le contexte de ces mesures, la mise en service de la centrale nucléaire de Temelín approche de sa dernière étape. La centrale a suivi une procédure minutieuse d'approbation et, en prenant en compte la complexité de la technologie, rien d'anormal ne s'est produit jusqu'ici durant les tests de mise en service. Reconnaissant la dimension internationale de la sûreté nucléaire et des questions de radioprotection, les autorités tchèques et le détenteur de la licence ont soumis le site d'implantation, les améliorations de la conception, la construction et la mise en service de la centrale à une série d'examens approfondis menés par des collègues indépendants avec une participation internationale.

À ce stade, je réaffirme ce que j'ai dit au début de mon intervention lorsque j'ai souligné le rôle de l'Agence en tant que plate-forme d'échange d'informations et centre d'action pour l'usage pacifique de l'énergie nucléaire et des radiations.

Puisque nous avons tiré plusieurs enseignements du débat sur la centrale nucléaire de Temelín, j'aimerais en partager quelques-uns avec l'Assemblée.

Les résultats précieux des examens menés par des confrères, fournis par l'AIEA, devraient être davantage rendus public et expliqués à l'opinion publique dans les États membres. La même chose s'applique, d'une manière générale, à la philosophie des normes de sûreté de l'AIEA ainsi qu'aux mesures prises pour accroître le niveau de sécurité des installations nucléaires.

Nous notons que les États membres ne sont pas parvenus à tenir dûment compte des conclusions tirées par l'AIEA, et même qu'ils les ont délibérément ignorées, surtout en ce qui concerne la sûreté des installations nucléaires, ce qui sape la compétence et l'autorité de l'Agence. L'augmentation des examens de sûreté des installations nucléaires par diverses organisations et instances pourrait mettre en doute le rôle central de l'AIEA en ce domaine. Nous ne pouvons pas permettre que ce rôle soit diminué.

J'aborde maintenant la question de l'assistance et de la coopération techniques de l'AIEA. En 2001, la République tchèque a pris une autre mesure visant à équilibrer la quantité d'appui technique reçu et l'assistance fournie à d'autres États membres. Nous augmentons progressivement notre implication dans des programmes de coopération technique à l'intention de pays tiers, afin de pouvoir partager avec eux nos connaissances techniques. Au début de cette année, nous nous sommes engagés à verser des contributions financières volontaires à des projets de coopération technique nationaux en Arménie, en Bulgarie et en Géorgie. Nous continuons, en tant qu'initiative à long terme, d'accepter des étudiants-chercheurs et des

visites scientifiques ayant trait à la mise à niveau des réseaux nationaux de radioprotection dans différentes régions du monde.

J'exprime également notre reconnaissance au Secrétariat, notamment à la section européenne du Département de la coopération technique, pour l'excellent travail de coordination accompli dans les projets auxquels mon pays a pris part. J'aimerais tout spécialement mentionner l'initiative régionale prise par les pays faisant fonctionner des centrales nucléaires avec des réacteurs du type VVER-1000 de revoir les fondements de la conception de ces réacteurs. Il s'agit d'une initiative prise dans le cadre du programme régional européen.

Pour terminer, je réaffirme devant l'Assemblée la détermination constante de mon gouvernement à appuyer et élargir le rôle de l'Agence dans la coopération internationale en ce qui concerne l'usage pacifique et sûr de l'énergie nucléaire et des radiations ionisantes, au profit de tous les États membres. J'aimerais également exprimer la reconnaissance de la République tchèque au Directeur général, M. Mohammed ElBaradei, pour son implication personnelle dans la promotion des activités de l'Agence. Nous attendons avec intérêt de coopérer fructueusement avec lui au cours de son second mandat.

M. Lajous (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je voudrais remercier, au nom de la délégation mexicaine, le Directeur général, M. Mohammed ElBaradei, d'avoir présenté le rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour l'année 2000. Nous présentons à M. ElBaradei nos plus sincères félicitations pour l'esprit d'initiative dont il a fait preuve à la tête de l'Agence et pour la manière dont il a rempli les mandats qui lui ont été confiés par les États membres. Nous lui souhaitons plein succès dans son second mandat à la direction de l'AIEA.

Les attaques terroristes effrayantes du 11 septembre dans ce pays ont été l'objet d'une condamnation mondiale et universelle. Le Mexique a exprimé sa volonté politique, à l'unisson avec la communauté internationale, d'agir ensemble contre les menaces à la paix et à la sécurité internationales représentées par les actes de terrorisme. Les résolutions 1368 (2001) et 1373 (2001) du Conseil de sécurité sont le cadre de référence pour une action coordonnée. Dans ce contexte, le Mexique considère que l'AIEA a un rôle à jouer face à la menace que représente la possession d'armes de destruction massive par des groupes terroristes. On a souligné la nécessité de placer toutes les installations nucléaires sous les garanties de l'AIEA. Nous lançons un appel aux États qui ne l'ont pas encore fait pour qu'ils concluent les accords correspondants avec l'Agence.

Le Mexique continuera de soutenir que l'application des mesures de vérification de matériaux et d'installations nucléaires doit être une activité prioritaire de l'Agence. Les activités dans ce domaine ont une importance particulière à la lumière de l'engagement sans équivoque pris par les États dotés d'armes nucléaires d'éliminer tous leurs arsenaux nucléaires, en vue de réaliser le désarmement nucléaire.

Une autre question particulièrement importante pour le Mexique est celle des activités de coopération technique de l'Agence. Nous appuyons les efforts déployés par le Directeur général dans le but de lancer des projets dans ce domaine. Nous nous félicitons de la mise en oeuvre de concepts tels que le critère central, la durabilité des projets et la méthodologie du cadre logique, qui auront un impact sur la conception et la qualité des projets dans ce domaine. Le Mexique encourage la coopération technique entre pays en développement, comme dans le cas de deux projets de coopération technique dans lesquels nous sommes engagés avec le Guatemala.

Au niveau régional, le Mexique a l'honneur de présider l'organe de coordination technique des Arrangements régionaux de coopération pour la promotion des sciences et techniques nucléaires en Amérique latine et aux Caraïbes. Dans ce cadre, on cherche à augmenter l'effet des Arrangements dans la région, à simplifier les procédures administratives et à mobiliser des ressources pour appuyer les activités techniques.

Nous souhaitons exprimer notre satisfaction devant l'adoption, à la récente Conférence générale de l'Agence, des résolutions relatives aux mesures visant à renforcer la coopération internationale en matière de sécurité nucléaire et radiologique, de transports et de déchets radioactifs. Nous espérons que les États continueront de solliciter l'assistance de l'Agence pour réaliser des évaluations de sécurité nucléaire, et pour cerner les nécessités et les priorités dans ce domaine.

Nous nous félicitons de ce qu'à la dernière Conférence générale, des progrès ont également été réalisés concernant le transport de matières radioactives. L'acceptation de l'énergie nucléaire comme option pour soutenir le développement durable est liée à des questions de sécurité, en particulier à la gestion des déchets radioactifs et à leur transport.

Le Mexique exprime sa préoccupation face aux risques que comporte le transport maritime de matières radioactives et de déchets dangereux. Au niveau national, nous avons entrepris un processus de révision et de mise à jour de la législation mexicaine à cet égard. En ce moment, nous travaillons à l'élaboration d'un projet de réglementation du transport de matières radioactives, qui tiendrait compte des recommandations récentes de l'Agence et d'autres organismes internationaux.

Nous encourageons tous les États à tenir compte des pratiques de certains États expéditeurs et utilisateurs dans le domaine des matières radioactives et du combustible irradié, et à tenir des consultations opportunes avec les États côtiers touchés avant l'exportation de telles matières. Dans la mesure où un dialogue sera engagé entre les parties directement touchées, il sera possible de réduire les risques inhérents au transport de matières radioactives, dans le plein respect des règlements de l'Agence en matière de transport.

Ma délégation souhaite également remercier officiellement le Directeur général et le secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique de leurs efforts visant à s'acquitter pleinement des mandats que les États Membres leur ont confiés. Nous sommes convaincus qu'en plus d'un appui politique, l'AIEA a besoin d'une assise financière solide. Nous espérons que les États verseront leurs contributions à temps et augmenteront le niveau des ressources extrabudgétaires afin de permettre à l'Agence de mener à bien son programme d'activités, particulièrement celles qui relèvent de la coopération technique.

M. Rosenthal (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Nous nous réunissons aujourd'hui à quelques rues seulement des cendres des tours du World Trade Center. Les horribles actes de terrorisme du 11 septembre soulignent le fait que les terroristes sont prêts à utiliser tous les moyens mortels possibles pour tuer des civils innocents. Des ressortissants de nombreux États représentés ici ont également été tués en cette belle journée ensoleillée d'automne. Si les terroristes avaient pu mettre la main sur des armes nucléaires, le carnage aurait été incommensurable. Nous sommes profondément reconnaissants à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et à ses États membres pour les condoléances qu'ils nous ont adressés à la suite des attaques terroristes du 11 septembre. Nous présentons à notre tour nos condoléances aux proches de toutes les victimes de ces attaques. Nous sommes également reconnaissants à l'ONU d'avoir condamné sans équivoque ces attaques dans la résolution 1368 (2001) du Conseil de sécurité. Même s'ils avaient pour but de nous faire trembler et de nous intimider, ces actes de terrorisme n'ont fait que renforcer notre volonté de mettre fin au fléau du terrorisme dans le monde entier.

En réfléchissant sur ces actes de terrorisme, nous avons de plus en plus pris conscience du fait que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et l'AIEA ont été, et demeurent, cruciaux pour nos efforts collectifs visant à lutter contre toutes les formes de terrorisme. Le TNP fixe un cadre essentiel pour la stabilité mondiale et régionale en empêchant la prolifération des armes nucléaires. En outre, le Traité favorise et réglemente la coopération entre les États relativement à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, et constitue une base essentielle pour le progrès du désarmement nucléaire. De plus, les efforts déployés par l'Agence dans le but de décourager et de déceler le détournement du matériel nucléaire à des fins non pacifiques sont devenus de plus en plus importants au cours de la dernière décennie, au fur et à mesure que davantage d'États ont adhéré au TNP et que davantage de matières et d'installations nucléaires ont été soumises au système de garanties de l'Agence. Par conséquent, les garanties du TNP et de l'Agence sont des instruments qui doivent être utilisés afin d'empêcher que des matières nucléaires soient détournées vers des terroristes ou des États qui pourraient appuyer des terroristes. Les succès du régime actuel du TNP en général, et des garanties nucléaires en particulier, ont limité les possibilités des terroristes.

Le TNP est devenu presque universel, et il ne serait pas aussi puissant aujourd'hui si presque tous les États n'avaient pas pris, au cours des 30 dernières années, la décision politique d'adhérer au Traité. Cette adhésion signifie que tous les États qui ne sont pas dotés d'armes nucléaires entreprennent de conclure des

accords de garanties globaux avec l'AIEA. À l'heure actuelle, cependant, l'Agence dispose de nouveaux instruments et pouvoirs qui figurent dans le Modèle de Protocole. L'approbation de protocoles additionnels permettra de renforcer le Traité et de promouvoir la réalisation de nos objectifs communs en matière de non-prolifération nucléaire. L'importance du Protocole pour la non-prolifération augmentera à mesure que davantage de pays l'accepteront et qu'un élan sera créé en faveur d'une acceptation universelle. Nous nous félicitons du rôle important que l'Agence a joué dans la promotion de l'acceptation universelle des protocoles additionnels. Toute mesure prise à l'égard du Protocole représente une occasion importante pour chaque État de contribuer davantage au renforcement des obstacles à la prolifération des armes nucléaires. Les États-Unis exhortent tous les États à donner effet aux protocoles additionnels, ainsi qu'aux accords de garanties nécessaires.

Au cours des 15 dernières années, les États membres de l'Agence ont régulièrement élargi la portée de ses activités en matière de garanties et de protection physique, de sûreté nucléaire et de coopération technique. Cependant, les ressources nécessaires pour mener à bien ces activités sont de plus en plus rares en raison de contraintes graves imposées au budget ordinaire de l'Agence. Le Directeur général de l'AIEA nous a récemment avertis que si des ressources ne sont pas injectées sous peu, l'Agence pourrait être empêchée de jouer son rôle crucial qui consiste à vérifier sur place l'utilisation des matières nucléaires et à promouvoir la sûreté nucléaire dans le monde entier. Ces avertissements ont été lancés avant les événements du 11 septembre, qui ont encore une fois mis en lumière l'importance du renforcement des garanties et de la protection des matières et des installations nucléaires.

Les éventuels vol de matières nucléaires et sabotage d'installations nucléaires suscitent de grandes préoccupations depuis fort longtemps. Si l'Agence n'était pas en mesure de surveiller efficacement les sites et l'utilisation des matières nucléaires dans le monde entier, ou d'appuyer adéquatement les mesures nationales de sûreté nucléaire, les conséquences pour la communauté mondiale seraient très graves. Nous ne devons pas permettre que cela se produise. Maintenant plus que jamais, nous avons besoin des compétences et du savoir-faire de l'AIEA.

La protection physique des matières et des installations nucléaires est essentielle pour prévenir le sabotage et fournir une première ligne de défense contre la possibilité que les matières nucléaires soient détournées à d'autres fins, y compris durant leur transport. Les directives de l'Agence et ses services consultatifs sur la protection physique aident les États à mettre en oeuvre des mesures visant à protéger leurs matières nucléaires contre le vol et leurs installations nucléaires contre le sabotage, réduisant ainsi le risque qu'un terroriste puisse voler des matières nucléaires ou s'emparer d'une installation nucléaire. Nous nous félicitons de la décision du Directeur général d'organiser une réunion ouverte à tous réunissant des experts juridiques et techniques afin d'élaborer un amendement bien défini visant à renforcer la Convention sur la protection physique des matières nucléaires. Le moment est venu de renforcer cette Convention, et nous espérons qu'une décision sera prise rapidement en ce sens.

Le système de garanties de l'Agence fournit l'assurance à tous les États que les activités nucléaires soumises aux garanties ont uniquement un but pacifique. Les garanties dissuadent ceux qui pourraient détourner des matières nucléaires pour fabriquer des armes nucléaires, et aident à déceler rapidement les détournements de ces matières destinées à une utilisation pacifique. Ces garanties sont basées sur un système global, y compris une comptabilité et un contrôle soigneux des matières nucléaires, des procédures de comptes rendus, des évaluations et des inspections sur place. Les États-Unis félicitent l'Agence du succès qu'elle a rencontré en appuyant ce système et en mettant en oeuvre les garanties. Nous réaffirmons la nécessité de maintenir cette efficacité tout en renforçant la capacité de l'Agence de détecter les matières nucléaires et les activités non déclarées. Préserver et renforcer le système international de garanties est la plus haute priorité pour les États-Unis dans leur appui à l'AIEA.

Nous notons également avec plaisir les efforts impressionnants que l'Agence a déployés en vue d'intensifier ses travaux sur les sources de radiation qui n'ont jamais été ou ne sont plus sous le coup d'un mécanisme de réglementation. Bien que nombre de ces sources soient de petite envergure et posent peu de dangers à la santé ou à la sécurité, certaines sont plus importantes et présentent des risques considérables. L'Agence a entamé des efforts visant à réduire les

souffrances humaines et les effets à long terme sur la santé des sources orphelines de radiation, ainsi qu'à réduire le risque que les terroristes utilisent ces sources en tant qu'armes radiologiques susceptibles de contaminer de vastes zones géographiques. Nous savons toutefois qu'il reste beaucoup à faire.

La capacité de l'AIEA de continuer ces programmes importants dépend de l'appui continu de ses membres. Les États-Unis continueront de fournir à l'Agence une assistance financière considérable. Toutefois, compte tenu des événements du 11 septembre, les États-Unis procèdent à un examen minutieux des programmes de l'Agence et de ses besoins, et ils cherchent les moyens de répondre à ces besoins de la meilleure manière possible. Nous espérons en avoir bientôt terminé avec cet examen, et nous demanderons à d'autres États membres de se joindre à nos efforts en vue d'assurer que l'Agence dispose des ressources nécessaires pour poursuivre ses importants travaux et pour les adapter aux besoins futurs.

La poursuite des progrès en vue de la réalisation de nos objectifs communs de non-prolifération nucléaire exige une vaste coopération internationale et un esprit d'initiative. Au nom de mon gouvernement, je souhaiterais remercier le Directeur général, M. ElBaradei, de son excellent rapport sur le travail de l'AIEA au cours de l'année écoulée, et je voudrais aussi saluer les réalisations de l'Agence. Nous attendons avec intérêt le prochain rapport qu'il soumettra au Conseil des Gouverneurs sur la façon dont le travail de l'Agence peut être renforcé afin de prévenir les actes de terrorisme faisant intervenir des matières nucléaires et d'autres matières radioactives. De même qu'a été reconnu le rôle critique de l'ONU dans la quête de la paix, nous considérons l'Agence comme un partenaire vital dans notre voyage continu vers la paix et la sécurité internationales.

M. Ling (Bélarus) (*parle en russe*) : Nous voudrions d'abord remercier très sincèrement le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), M. Mohamed ElBaradei, de nous avoir présenté le rapport de l'AIEA pour l'an 2000. Nous considérons que ce document, aussi exhaustif qu'à l'accoutumée, contribue pour beaucoup à sensibiliser la communauté internationale au travail important que l'Agence accomplit en faveur de la paix et de la sécurité internationales, ainsi que du progrès social et économique.

Le Bélarus, membre à part entière de l'Agence, a invariablement et régulièrement soutenu le rôle que l'Agence continue de jouer en faveur du maintien et du renforcement effectifs des régimes de non-prolifération nucléaire et de la mise en place d'un système de garanties fiable pour les centrales et les technologies nucléaires existantes.

Ma délégation saisit cette occasion pour réitérer le plein attachement de la République du Bélarus à toutes ses obligations internationales dans ces domaines. Nous apprécions l'assistance et l'appui que l'AIEA nous accorde pour que nous puissions nous acquitter desdites obligations.

La coopération entre le Bélarus et l'AIEA vise spécialement à éliminer les conséquences de la catastrophe de la centrale nucléaire de Tchernobyl. Nous notons avec satisfaction qu'aujourd'hui, 15 ans après cet accident, l'Agence continue de s'intéresser de près à ce problème. Concrètement, cet intérêt se manifeste par une série de projets importants sur l'étude, l'atténuation et la réduction des conséquences de la catastrophe de Tchernobyl, mis en oeuvre dans mon pays avec l'aide de l'Agence. Nous espérons qu'au cours de ses futurs travaux dans ce domaine, l'Agence s'efforcera d'élaborer et de mettre en oeuvre des approches novatrices pour la coopération internationale à Tchernobyl, conformément aux dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

Dans ce contexte, la République du Bélarus a noté avec grand intérêt ce qu'a dit le Directeur général au cours de la quarante-cinquième session ordinaire de la Conférence générale de l'AIEA qui s'est tenue récemment, ainsi qu'au cours de nos débats d'aujourd'hui, quant à la possibilité de créer un mécanisme consultatif international pour la collecte et l'analyse de données sur les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl, ainsi que sur les mesures que l'on est en train de prendre ou que l'on pourrait prendre pour éliminer ces conséquences. Cette idée mérite que la communauté internationale en fasse un examen détaillé et complet, en tenant compte des vues exprimées par toutes les parties intéressées, eu égard, en particulier, à la nécessité de poursuivre le développement durable des régions touchées.

M. Krokhmal (Ukraine) (*parle en anglais*) : La délégation ukrainienne félicite M. Mohamed ElBaradei d'avoir été de nouveau nommé Directeur général de

l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et d'avoir présenté le rapport annuel de l'Agence, ainsi que les activités que celle-ci mène actuellement.

Les quatre domaines de compétences fondamentaux de l'Agence – technologie, sûreté nucléaire, vérification et coopération technique – en font un organe international unique qui allie les objectifs technologiques de développement aux instruments de garantie de la non-prolifération nucléaire. Le renforcement des garanties a reçu des apports qualitativement nouveaux. L'année dernière, l'Agence a pu, après évaluation, fournir des assurances plus larges qu'il n'y avait eu aucun détournement de matières ou d'activités nucléaires non déclarées, et que rien n'en indiquait la présence dans les installations des sept États bénéficiant d'un accord de garanties global et d'un protocole additionnel. Nous trouvons inquiétant que 50 États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) n'aient toujours pas conclu d'accords de garanties globaux avec l'Agence.

L'Ukraine estime que l'application universelle du système de garanties est la pierre angulaire de tout régime de non-prolifération. Nous demandons aux États qui ne l'ont pas encore fait de conclure ou de faire entrer en vigueur un accord de garanties global avec l'Agence sans plus tarder. Ceci accélérerait la réalisation des objectifs de la Conférence d'examen du TNP de 2000 et renforcerait le régime de non-prolifération dans son ensemble.

La quarante-cinquième Conférence générale de l'AIEA a prouvé une fois de plus que les États membres de l'Agence restent déterminés à collaborer pour promouvoir les applications pacifiques de l'énergie nucléaire en vue du développement durable. Le fait que l'Ukraine ait fermé la centrale nucléaire de Tchernobyl en décembre dernier a contribué considérablement au renforcement du régime mondial de sûreté nucléaire.

En même temps, les actions de suivi relatives au démantèlement des trois réacteurs nucléaires de ce site, ainsi que de l'abri, requièrent des efforts immédiats et concertés de la communauté internationale. L'Ukraine se félicite vivement de l'initiative visant à créer un forum commun sur les conséquences de Tchernobyl, comme l'a annoncé le Directeur général dans sa déclaration. Je crois que l'Agence aura un rôle clef à jouer au sein de ce forum.

L'Agence, avec sa composante de technologie nucléaire, aide ses États membres à résoudre leurs problèmes de développement urgents. De nombreux États membres considèrent l'énergie nucléaire comme leur première source d'énergie de substitution en même temps qu'un moyen de parvenir au développement durable. L'Ukraine voit la poursuite du développement de son secteur de l'énergie nucléaire comme intrinsèquement lié aux normes de sûreté internationales appliquées aux centrales nucléaires actuellement en fonctionnement ou en cours de construction.

L'Ukraine salue les efforts que l'AIEA déploie pour renforcer la sûreté nucléaire et la sûreté des déchets radioactifs ainsi que les mesures visant à améliorer la coopération internationale en matière de sécurité des transports, d'éducation et de formation, ainsi que les activités de coopération technique de l'AIEA. À la quarante-cinquième Conférence générale de l'AIEA, la délégation ukrainienne a noté avec satisfaction que l'Agence poursuivait ces activités malgré de graves contraintes budgétaires.

La menace du terrorisme mondial a mis en relief l'importance de la protection physique, de la comptabilité et des mesures de non-prolifération nucléaire en vue d'empêcher des entités quelconques d'acquérir et de transformer des matières et des technologies nucléaires. Nous sommes pleinement d'accord avec le Secrétaire général pour dire que si le monde n'a malheureusement pas été en mesure d'empêcher les attaques du 11 septembre, nous pouvons faire beaucoup pour contribuer à prévenir la perpétration de nouveaux actes de terrorisme avec des armes de destruction massive. La communauté internationale doit tenir pleinement compte du plus grand danger immédiat, qui pourrait provenir d'un groupe non étatique, ou même d'un individu, ayant acquis et utilisant une arme nucléaire, biologique ou chimique.

L'Ukraine appuie avec enthousiasme la résolution GC(45)/RES/14 sur les « mesures visant à améliorer la sûreté des matières nucléaires et autres matières radioactives », qui a été si opportunément adoptée par la Conférence générale de l'AIEA. La résolution met l'accent sur l'importance d'une protection physique des matières nucléaires, afin d'en prévenir l'utilisation illicite et d'empêcher le sabotage des installations nucléaires et des matières nucléaires. Nous espérons que l'Agence entreprendra un examen approfondi des

programmes pertinents afin d'identifier de nouvelles mesures de renforcement de la sûreté des matières et installations nucléaires.

Une mesure importante vers la réalisation de l'objectif de non-prolifération des armes de destruction massive est, bien sûr, l'introduction d'une base de données mondiale constituée de documents existant dans le domaine public sur les actes, menaces d'actes ou actes suspectés de terrorisme où ces armes sont utilisées. Nous sommes heureux de constater que le Département des affaires de désarmement collabore avec l'Agence internationale de l'énergie atomique et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) à la mise au point de méthodes qui permettront de bien cette tâche.

Pour terminer, nous attendons avec intérêt l'adoption d'une résolution globale sur le point de l'ordre du jour dont nous sommes saisis et nous espérons que l'Assemblée générale sera en mesure d'adopter par consensus le projet de résolution sur le rapport de l'AIEA, afin de montrer son appui renouvelé à l'Agence, organisation clef dans le domaine de la promotion et de l'application de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : J'informe les Membres qu'un projet de résolution sera présenté à une date ultérieure sur ce point de l'ordre du jour.

Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent exercer leur droit de réponse.

Je rappelle aux membres que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les déclarations au titre du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde intervention et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Al-Kadhe (Iraq) (*parle en arabe*) : Ma délégation a demandé un droit de réponse afin de répondre à certaines allégations contenues dans la déclaration faite par le représentant de l'Australie.

Mais tout d'abord, nous tenons à féliciter de son rapport M. Mohamed ElBaradei, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Nous tenons à dire également combien nous apprécions les efforts de l'AIEA dans le domaine de la non-prolifération nucléaire.

Le représentant de l'Australie a cité mon pays au sujet des mesures de désarmement nucléaire et des résolutions du Conseil de sécurité y afférentes. Nous aimerions clarifier les points suivants :

Premièrement, nous attirons l'attention sur les rapports de l'AIEA présentés au Conseil de sécurité le 8 octobre 1997 (S/1997/779) et le 7 octobre 1998 (S/1998/927). On peut lire au paragraphe 17 de ce dernier rapport :

> « rien n'indique que l'Iraq dispose encore de moyens permettant de produire des matières nucléaires de qualité militaire ayant une importance pratique quelconque. En février 1994, l'AIEA avait terminé de transporter hors d'Iraq toutes les matières nucléaires de qualité militaire – essentiellement du combustible de réacteur de recherche soumis aux garanties de l'AIEA. »

Deuxièmement, nous aimerions attirer l'attention sur la déclaration suivante de M. Scott Ritter, chef des équipes d'inspection chargées d'éliminer toutes les armes de destruction massive en Iraq, déclaration publiée dans le numéro de juin 2000 du magazine *Arms Control Today* :

> « À la fin de 1998, l'Iraq avait été désarmé à un point sans précédent dans l'histoire moderne, mais la Commission spéciale des Nations Unies et le Conseil de sécurité n'ont pas pu – ou, dans certains cas, pas voulu – reconnaître publiquement ce succès ».

Troisièmement, en général, la Commission spéciale avait adopté de façon tout à fait claire et sans ambiguïté une politique consistant à créer des obstacles, à provoquer des crises et à insister sur des questions sans aucun lien avec le désarmement. Cette politique avait commencé à se faire jour à l'automne 1998, en vue de perpétuer l'embargo contre l'Iraq, malgré tous les efforts déployés par l'Iraq pour pouvoir se conformer quant au fond et quant à la forme à ses obligations au titre des différentes dispositions relevant de la compétence de la Commission spéciale, comme nous l'avons déjà dit.

Pour terminer, je voudrais attirer l'attention des délégués sur la nécessité d'examiner objectivement la question du désarmement en Iraq, sans se laisser influencer par les caprices politiques de certains pays qui poursuivent leurs intérêts politiques. L'Iraq n'a épargné aucun effort pour s'acquitter des obligations

qui lui étaient imposées dans l'espoir que cela conduirait le Conseil de sécurité à adopter une position conforme à ses obligations manifestes envers l'Iraq, qui sont énoncées dans les résolutions du Conseil lui-même.

Le représentant de l'Australie a fait référence à mon pays. Je voudrais attirer son attention sur le fait que le Directeur général de l'AIEA, M. Mohamed ElBaradei a déclaré il y a un moment, lorsqu'il a présenté le rapport de l'Agence, qu'une équipe de l'Agence avait visité l'Iraq pour la deuxième année consécutive pour s'enquérir de la présence dans ce pays de matières nucléaires. L'Iraq se conforme au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et coopère avec l'Agence, en conformité avec les accords de garantie conclus entre l'Iraq et l'Agence. En conséquence, je voudrais déclarer que la référence faite à mon pays par le représentant de l'Australie manque d'objectivité.

M. An Myong Hun (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Ma délégation voudrait répondre aux déclarations faites par certaines délégations en ce qui concerne les accords de garantie conclus avec l'Agence internationale de l'énergie atomique. Le soi-disant problème nucléaire a été soulevé dans le but de montrer du doigt notre pays dans le contexte de la situation politique internationale qui régnait au début des années 90. C'est, par essence, le produit d'une politique hostile des États-Unis à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée.

La question des accords de garantie sera automatiquement résolue lorsque le cadre agréé entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis d'Amérique conclu en 1994 sera mis en oeuvre, et que l'hostilité qui existe entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis se dissipera. Toutefois, les États-Unis n'appliquent pas de bonne foi le cadre agréé. Le projet de construction de réacteur à eau légère, dont l'achèvement était prévu pour 2003, en est maintenant encore seulement au stade de l'excavation. Le sort du cadre agréé entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis dépend de la volonté et de la position de ce pays. Si le Japon et la Corée du Sud veulent avoir une attitude équitable sur cette question, ils devront exhorter les États-Unis à appliquer de bonne foi le cadre agréé entre les États-Unis d'Amérique et la République populaire démocratique de Corée.

Programme de travail

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Avant de lever la séance, j'informe les membres qu'un projet de résolution sur ce point de l'ordre du jour sera présenté à une date ultérieure.

La séance est levée à 18 h 15.